

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 26 octobre 1999, à 14 h
Hôtel Le Président
3535. rue King Ouest
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1999 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

LE PRÉSIDENT: 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

CRD-ESTRIE:

JANVIER CLICHE, JEAN-GUY DÉPÔT 2

MRC DE MEMPHRÉMAGOG:

DANIELLE GILBERT, JEAN-GUY ST-ROCH 16

PIERRE DÉPÔT..... 28

CORPORATION DE GESTION CHARMES:

DANIEL BERGERON 34

REPRISE DE LA SÉANCE..... 43

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC MONTJOIE:

RODRIGUE BLAIS..... 44

ACEF ESTRIE:

ALAIN ROBERT 52

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC BOWKER:

JEAN-GUY DÉPÔT 61

COMITÉ ENVIRONNEMENT DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS:

CATHY BERGERON, NORMAND POTVIN..... 73

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau. Alors, bonjour à chacun, chacune d'entre vous! Il y a des figures qui étaient là hier, qu'on retrouve avec joie. Je m'excuse du léger retard dans le début de la rencontre, j'ai dû donner une entrevue télévisée et j'ai estimé que c'était essentiel de respecter l'agenda des médias.

10 Alors, je rappelle les lignes sommaires de la démarche que nous faisons. Notre mandat va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Comme c'est la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui est suivie, nous avons tenu une audience en deux temps, le premier temps, qui a été fort long, pour faire une première tournée du Québec et permettre de faire sortir toute l'information pertinente au dossier, de ramasser la connaissance, de permettre
15 aux gens de poser des questions. Cette étape s'est pratiquement terminée à la fin du mois d'août.

 Et nous sommes dans la deuxième étape de l'audience, qui consiste à refaire une deuxième tournée du Québec pour recevoir des mémoires. Dans le cadre de mémoires, vous
20 essayez de convaincre la Commission, d'attirer l'attention de la Commission sur un certain nombre de points qui vous sont essentiels, pour faire que nous puissions avoir un rapport qui soit le reflet de vos attentes et qui suggère la meilleure démarche cohérente possible au gouvernement pour parvenir à une politique correcte et à date de la gestion de l'eau au Québec.

25 Dans le déroulement, nous prenons à peu près vingt-cinq, trente minutes par intervenant. Nous vous demandons, si possible, de vous identifier, de résumer brièvement vos propos. Vous nous avez fait parvenir des mémoires. Nous les avons lus, nous les avons discuté entre nous. Nous avons des questions à vous poser. Alors, si vous pouvez faire un exposé relativement succinct nous rappelant l'essentiel de vos propos, nous pourrons ensuite
30 poser des questions pour bien comprendre le point de vue que vous défendez et le mettre en relation avec d'autres points du vue que nous entendons tout au long de la démarche.

 Alors, à tour de rôle, les groupes sont invités selon l'horaire qui a été établi, très souvent en collaboration d'ailleurs avec vous. Et à la fin de la rencontre, il est prévu qu'il puisse
35 y avoir un droit de rectification. Toute personne présente dans l'assemblée, qui estime qu'il y a eu des erreurs de faits, peut intervenir et apporter un correctif à cette erreur. Il ne s'agit pas d'un droit d'argumentation, il ne s'agit pas de dire que l'opposant a tort; il s'agit juste de rappeler des erreurs de faits et non pas d'argumenter ni non plus d'apporter d'autres informations, par ailleurs, fort intéressantes.

40 Alors, ceci étant dit, sans plus de préambule, je demande au CRD de l'Estrie, s'il vous plaît, de venir présenter son mémoire.

M. JANVIER CLICHE :

45

Alors, rebonjour!

LE PRÉSIDENT :

50

Bonjour, monsieur!

M. JANVIER CLICHE :

55

Mon nom, c'est Janvier Cliche. Je suis également président du Conseil régional de développement. Et je suis accompagné du président du Conseil régional de l'environnement, mais qui est ici avec un autre chapeau, lui aussi, c'est-à-dire celui du président de la Commission environnementale du Conseil régional de développement.

60

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ce n'est pas nécessaire de le nommer.

LE PRÉSIDENT :

65

Non, il faut le nommer pour la transcription.

M. JANVIER CLICHE :

70

Jean-Guy Dépôt. Si vous pensez qu'on est tricotés serrés, bien, vous avez raison. On ne se le cache pas.

LE PRÉSIDENT :

75

Allons-y pour la première maille.

M. JANVIER CLICHE :

80

Ceci dit, nous sommes ici comme Conseil régional de développement parce qu'il y a un volet environnemental, qui s'appelle «l'axe de développement environnemental», au CRD, dans lequel il y a un certain nombre de priorités. Et parmi celles-ci, il y a la question de susciter l'émergence de l'activité économique liée à la protection, à la régénération et à la mise en valeur de l'environnement dans une perspective de développement durable. Et vous comprendrez que cette priorité-là est prise en compte, notamment, par la Commission du développement environnemental du CRD. C'est peut-être l'un des seuls endroits au Québec où on a une commission qui intègre notamment le Conseil régional de l'environnement.

85

Ceci dit, la façon de travailler avec les outils qu'on a, c'est la question des ententes spécifiques avec des ministères. Nous en avons une présentement, on en a parlé un peu hier,

90

c'est l'entente spécifique avec Chaudière-Appalaches sur le bassin versant de la Chaudière, compte tenu qu'il y a une partie de ce bassin qui est dans notre région. Alors, nous sommes deux régions sur une entente spécifique pour développer un modèle, un projet pilote sur la question des bassins versants, dont le rapport doit être rendu public bientôt.

95

Nous avons également subventionné un projet de sensibilisation sur la protection et la recherche sur l'état de santé en environnement aquatique en Estrie. Alors le RAPPEL, qui s'occupe des cours d'eau notamment, va vous en parler un peu plus en détail bientôt.

100

Je vous dirais que depuis 73, lorsqu'il y a eu une étude de SORÈS qui était assez alarmiste, disons que l'ensemble des cours d'eau et avec les changements à la réglementation notamment sur la question de l'assainissement des eaux, ça s'est amélioré quand même passablement en termes de qualité de l'eau. Cependant, il reste un certain nombre de problèmes spécifiques sur lesquels nous voudrions attirer votre attention, notamment la question de l'artificialisation des cours d'eau.

105

Vous savez, il y a 280 000 personnes qui habitent l'Estrie. Il y a 60 000 lacs qui sont accessibles. Et parmi ceux-ci, vous comprendrez qu'il y a des lacs qui sont passablement achalandés en termes de résidences secondaires.

110

L'étude qui a été faite en 98 démontre qu'il y a un nombre élevé de lacs qui sont tout à fait artificialisés. Et on parle, là, de 38 lacs dans la région qui sont très artificialisés. Et en moyenne, dans ces 38 lacs-là, 40 % des rives de ces lacs sont considérées comme totalement artificielles. Donc, c'est un taux quand même assez élevé.

115

La question du phosphore, la présence du phosphore maintenant, il y a une concentration beaucoup trop élevée dans plusieurs lacs. Et la présence des sédiments, vous comprendrez, est attribuable à l'érosion de plus en plus sérieuse. Les rives occupées par la villégiature, les terres agricoles, les forestières sont situées à proximité des plans d'eau. Alors, c'est une augmentation de l'activité qui provoque tout ça.

120

La question du vieillissement des lacs maintenant. C'est un processus naturel de vieillir. La jeunesse, ça se corrige, on dirait. Mais il y a la question d'un certain nombre de lacs qui ont subi une accélération du vieillissement à cause de la présence toujours croissante de la villégiature autour qui entraîne un vieillissement prématuré. On parle, là, notamment des lacs quand même assez importants, dont le plus important, celui de Magog, Memphrémagog, Lovering et Massawippi. Alors, évidemment, ces lacs-là qui ont été tranquilles pendant 10 000 ans viennent de subir, au cours de la période des cent dernières années, une occupation qu'ils n'avaient pas connue avant, disons.

125

130

L'impact de la villégiature. On veut souligner là-dessus qu'il y a deux aspects. D'abord, oui, l'artificialisation, l'érosion, le vieillissement, ça peut entraîner dans l'image de la région qui est considérée comme une région touristique, ça peut entraîner un certain nombre d'inconvénients majeurs, parce que plusieurs personnes viennent dans la région parce qu'ils

considèrent que la région est une région touristique intéressante, notamment à cause de la qualité de ses plans d'eau.

Alors, vous avez au tableau les lacs, enfin, on a listé un certain nombre de lacs et lorsque c'est 0, comme à Bowker, le lac où mon ami Jean-Guy Dépôt a l'honneur de rester - je ne sais pas s'il a fait par exprès pour faire la prise au bon moment, mais en tout cas, lui, il arrive à 0, donc c'est parfait - c'est une eau parfaite, alors qu'en bas, 9.8 à Drolet, bien, là c'est le pire. Donc, vous voyez qu'il y a lieu de s'alarmer pour un certain nombre de lacs parce que ça a des effets. Non seulement ça a des effets sur la qualité de l'environnement, mais c'est aussi une question de qualité foncière. On a constaté dans les études que lorsque l'eau est plus propre, on s'aperçoit que la valeur foncière des propriétés est en hausse. Et il y a des études qui ont démontré ces aspects-là.

On attire votre attention aussi sur le fait qu'en plus de constater l'importance de la qualité de l'eau, il y a aussi un autre phénomène...

LE PRÉSIDENT :

Je vous arrête un instant juste là-dessus. Premièrement, ce tableau-là, nous ne l'avons pas dans le mémoire. Il y en a d'autres, mais celui-là, on ne l'a pas. Si vous pouviez nous le donner plus tard, ça irait?

M. JANVIER CLICHE :

Oui, parfait.

LE PRÉSIDENT :

Deuxièmement, cette affirmation-là que vous faites de la relation entre la faible eutrophisation d'un lac et la valeur économique de la villégiature, est-ce que vous avez une étude québécoise là-dessus?

M. JANVIER CLICHE :

C'est l'étude...

LE PRÉSIDENT :

C'est l'étude américaine, ça.

M. JANVIER CLICHE :

On la cite dans le rapport.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

On avait débuté une étude, pour être honnête avec vous, monsieur Beauchamp, et malheureusement, faute de fonds, on n'a pas pu compléter. Mais on a un indice suite à cette préétude et ce qui va nous amener finalement à réaliser l'étude qu'on avait l'intention de compléter éventuellement. Et justement, hier après-midi, il y avait une jeune fille ici qui étudie en maîtrise en environnement, et on a eu des rencontres avec elle, et elle va poursuivre cette étude-là. Donc, on aura une étude complète incessamment là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Ça marche.

M. JANVIER CLICHE :

Alors, j'allais dire que l'autre phénomène qui s'accroît, c'est le fait de la mutation des chalets en résidences principales. Alors, évidemment, tout ça, ça a un impact en partant sur l'activité humaine autour de l'ensemble des lacs.

Rapidement, autre problème identifié par le CRD-Estrie, c'est la question des sites miniers contaminés. Et je vous dirais que nous avons appuyé tous les intervenants dans le dossier des mines Eustis, Albert, Capel et Capelton. Il en a été question, hier, dans le mémoire du CRE, il va en être question encore aujourd'hui.

Je fais juste vous rappeler que c'est un site qui a été actif pendant 75 ans, qui draine présentement 20 tonnes de cuivre qui sont déversées annuellement dans les eaux de la rivière Massawippi, et que c'est identifié par le CRD comme le problème ou la priorité sur laquelle nous voulons travailler. Alors, nous travaillons de concert avec l'ensemble des intervenants pour qu'on puisse régler ce problème-là en priorité.

La question maintenant de la classification des rivières, en Estrie, il y a 330 ouvrages de retenue d'eau, dont 85 % sont de propriétés privées. C'est une dynamique assez importante. Il y a près de 60 % de ces ouvrages-là qui servent tout à fait uniquement à des fins de villégiature. Et la production hydroélectrique, pisciculture, les prises d'eau, la régularisation des débits et la faune aquatique, ça représente les autres principaux usages.

Alors, évidemment, vous n'êtes pas sans comprendre qu'il y a là beaucoup d'inconvénients qui sont liés à la variation des niveaux des plans d'eau. Alors, il va falloir qu'on se penche là-dessus parce qu'il y a des impacts importants. Donc, il y a une recommandation qui va dans ce sens-là.

D'autre part, évidemment, il y a un moratoire présentement sur la question de la classification des rivières. On tient simplement à vous dire que nous souhaiterions quasiment le statu quo là-dessus, parce que l'orientation qui a été prise était à l'effet que finalement, on nous

obligeait à faire la preuve -- en fait, on virait la loi à l'envers, finalement. On nous disait, à l'heure actuelle, qu'il faut justifier en règle l'examen des solutions de remplacement pour que chaque projet voit le jour; alors que là, c'était l'inverse, il fallait se battre pour chacune des rivières, pour pas que la rivière soit harnachée. Il y a un moratoire, on souhaite qu'il reste pour longtemps.

La privatisation des berges, c'est un autre élément qui est identifié, qui commence à prendre de l'ampleur et qui nous inquiète. Ça devient peut-être un peu trop facile pour un riverain de décider d'acheter les droits sur sa berge et de pouvoir contrôler les usages qui y sont faits, de telle sorte que si on continue ou si on extrapole, on va se retrouver avec un phénomène de privatisation qui va devenir fort complexe et difficile à gérer, surtout dans un contexte où on parle plutôt d'un bien public que d'un bien privé.

Le dernier point, c'est le cadre législatif. Je vous rappelle, vous n'êtes pas sans le savoir, vous êtes bien placés pour le savoir, il y a onze ministères provinciaux qui interviennent dans la question de la gestion de l'eau, il y a cinq ministères fédéraux. Il y a seize lois québécoises qui concernent l'eau. Il y en a onze qui viennent d'Ottawa, sans compter l'ensemble de la réglementation municipale. Alors, vous comprendrez qu'il s'agit là de toutes sortes d'approches sectorielles à des fins précises pour chacun des ministères, avec des objectifs précis et qui donnent des résultats différents, évidemment.

Alors, nous, nous ne sommes pas d'accord avec une telle approche. On souhaiterait qu'il y ait une approche globale. Et nous allons encore vous remettre une proposition à l'effet que nous souhaitons qu'on aille vers une approche selon le modèle de gestion par bassin versant. Ça nous semble être l'approche la plus prometteuse en matière de développement durable. Il s'agit d'une approche globale, contrairement à l'approche sectorielle dans laquelle nous nous débattons. Et c'est une approche également qui permet à l'ensemble des citoyens, des décideurs de prendre des décisions sur la gestion de l'eau.

Alors, en terminant, évidemment les recommandations sont en conséquence de ce que nous venons de dire. La première concerne la question du bassin versant. Alors, à l'instar de nombreux autres pays, on souhaite que cette approche-là soit retenue. Nous demandons cependant que les redevances régionales et locales pour l'utilisation des droits de l'eau en Estrie, ça reste en région, afin d'aider entre autres au financement des schémas directeurs de l'eau. On pourra y revenir, si vous voulez. De même, la mise sur pied, pour nous, de bassin versant, ça implique automatiquement l'apport du monde municipal à tous les niveaux.

Deuxièmement, c'est concernant l'apport de sédiments. Ce que nous souhaitons, c'est qu'il y ait un programme québécois de mis en place pour sensibiliser, mais en même temps pour contrôler, pour qu'on arrive à une diminution de l'apport de sédiments partout. Alors, cette recommandation, ça a du sens en autant qu'on aborde le problème globalement. Je pense qu'on ne peut pas y aller tout le temps secteur par secteur.

265 Troisièmement, c'est la décontamination des sites miniers orphelins. Alors, on souhaite qu'il y ait une augmentation des fonds pour qu'on puisse régler ce problème-là, notamment dans le cas de la mine Eustis, Capelton.

270 Quatrièmement, c'est de soumettre à un examen public l'évaluation des impacts cumulatifs des ouvrages de retenue servant à des fins hydroélectriques ou autres. On en a parlé tantôt.

275 Enfin, que le gouvernement revoie un certain nombre de dispositions de la Loi sur le régime des eaux afin de s'assurer que les plans d'eau et leurs littoraux demeurent un bien collectif public accessible à tous. C'est la question de la réglementation dont on parlait tantôt.

280 En terminant, je voudrais attirer votre attention sur le tableau qu'on a mis sur acétate concernant la législation. Tantôt, je vous parlais de fédéral et provincial. Mais en plus, en ce qui concerne le bassin versant, vous voyez que tout ce qui est en bas de la ligne pointillée, ça concerne le bassin versant du lac Memphrémagog. Et donc, le Vermont est nettement, fortement interpellé. Donc, on est rendu dans notre région à une question internationale.

285 Il y a évidemment des rapports qui sont faits au moment où on se parle. Enfin, il y a des relations qui sont faites au moment où on se parle. Donc, vous comprendrez que juste cette dimension-là nous incite à vous dire que c'est un peu compliqué. Il n'y en a pas de MRC au Vermont et puis il n'y a pas de gouvernement fédéral non plus. Donc, il faut qu'on puisse trouver des solutions et on pense que l'approche par bassin versant pourra nous faciliter de meilleures compréhensions mutuelles sur la façon de faire.

290 Alors, je vous remercie de votre attention. Puis peut-être que Jean-Guy peut compléter.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Pour compléter là-dessus, il y a déjà un comité Québec-Vermont qui se penche sur l'intérêt du lac Memphrémagog. Et avec l'aide de notre agent de projet, Jean-Louis Blanchette --

On voit en haut que c'est marqué: «Le lac Memphrémagog a une superficie de 97,9 kilomètres carrés, dont 73 % du lac est au Québec.» Ça, c'est ce qui est en haut de la ligne. Et au bas, on voit, c'est indiqué: «Le bassin versant est de 1 800 kilomètres carrés.» Mais à ce moment-ci, 71 %, soit 1 277 kilomètres carrés, est situé dans l'État du Vermont.» Et c'est ce qui m'amène des fois à dire: «Bien, écoutez, l'eau qu'on boit ici, 71 % vient des États-Unis.»

Donc, comme Janvier l'a dit tantôt, c'est un problème qui va faire que quand on va se mettre à discuter de gestion par bassin, il va falloir inclure les gens de Québec-Vermont dans cet intérêt. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Il suffirait d'un développement urbain accéléré au Vermont pour qu'immédiatement la qualité de votre eau s'en ressente.

M. JANVIER CLICHE :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Merci, d'abord, de votre présentation. Résolution 1, vous faites une inférence sur laquelle j'aimerais avoir un peu plus d'explication. C'est-à-dire que vous approuvez l'idée d'approche par bassin versant, mais immédiatement vous ajoutez que les redevances devraient venir en région. Et donc, ça veut dire que dans votre tête, la gestion par bassin versant implique aussi la perception de redevances. Parce que ça, ce n'est pas acquis.

M. JANVIER CLICHE :

Vous comprendrez qu'autour de la table du Conseil régional de développement, la moitié provient du monde municipal. Alors, ils sont très sensibles à toutes ces questions-là. Et donc, toute question de tarification ou autre pourrait être utilisée pour le financement d'éventuelles agences ou n'importe quoi dans la question de la gestion par bassin versant, mais on souhaite que d'abord la région y trouve son compte. On ne souhaite pas que s'il y a quelque chose de ce genre-là dans la région, bien, que ça serve à n'importe quelle autre région.

Par contre, la nuance qu'on fait, c'est qu'on veut que ça se fasse quand même à l'intérieur de la gestion par bassin versant, donc pas que les redevances fassent en sorte qu'on empêche le reste du bassin versant de fonctionner. Je pense qu'il faut qu'on soit clair là-dessus.

335

Je ne sais pas si je me fais bien comprendre?

LE PRÉSIDENT :

340

Non.

M. JANVIER CLICHE :

345

En d'autres mots, si on veut se servir des redevances régionales et locales pour bloquer un éventuel processus de bassin versant, on ne sera pas de ce voyage-là. Alors, on va dire aux gens: «Nous, on veut que ça fonctionne le bassin versant. Mais en même temps, qu'il y ait un certain nombre de redevances régionales et locales pour prendre l'ensemble de nos responsabilités, on va y aller aussi, mais il ne faut pas que l'un empêche l'autre.»

350

LE PRÉSIDENT :

355

Quand vous parlez de redevances régionales et locales, est-ce que vous voulez dire que la totalité des redevances devrait revenir à la région ou s'il y a une forme de répartition, par exemple, qui va à Québec et l'autre qui reste en région, compte tenu des disparités régionales et des différences.

M. JANVIER CLICHE :

360

Je vous avoue qu'on n'a pas vraiment fouillé cette question-là. Je ne suis pas en mesure de vous répondre là-dessus. L'intention était que tout n'aille pas dans un pot commun à Québec. Je pense que c'était ça qu'était l'intention derrière.

LE PRÉSIDENT :

365

J'ai cru entendre cette chose-là un peu partout, d'ailleurs.

M. JANVIER CLICHE :

370

C'est les régions qui vous ont parlé.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

D'abord, un détail. À la page 3, lorsque vous déplorez la concentration beaucoup trop élevée de phosphore, est-ce que cela est majoritairement attribuable au fait de la présence - et je pense que vous avez le record au Québec dans les régions - la présence ici de piscicultures ou si l'agriculture c'est 50-50?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Non, je ne dirais pas que c'est nécessairement à cause des piscicultures, mais c'est beaucoup dû aux nombreux travaux qui ont été réalisés, comme Janvier l'a expliqué, autant dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine de la foresterie et de la villégiature.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Les eaux usées.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui, il y a la question des fosses septiques. On souhaiterait qu'elles soient toutes conformes, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Aussi, il y a la question des travaux. Vous connaissez le dossier que RAPPEL a développé, la question des fossés, le tiers inférieur pour faire en sorte qu'il y ait moins de sédiments. Et aussi, dans la foresterie, vous savez qu'en Estrie, 93 % de nos forêts sont du domaine privé. Donc, il faut faire les travaux d'une façon qu'il n'y ait pas d'effets sur les rejets de sédiments.

Là-dessus, il y a un projet - on en a parlé peut-être au mois de mars - à l'effet qu'on souhaite faire des études pour pouvoir comparer la situation qu'on retrouve ici au Québec versus celle du Vermont, qui est beaucoup différente. On sait qu'aux États-Unis entre autres, ils ont, pour éviter les sédiments et le problème de phosphore qu'on a, ils ont implanté ce qu'on appelle le captage des sédiments sur tout effluent par des boîtes de captage de sédiments. Et on pense qu'ici, au Québec, on devrait éventuellement avoir ce genre d'appareil, qui ferait en sorte que... bien, vous en avez entendu parler hier, avec le lac Massawippi, il va falloir faire quelque chose en ce sens-là pour diminuer l'apport des sédiments vers nos lacs.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et ma question plus générale est la suivante et on l'a posée dans d'autres régions. J'aimerais, puisque nous sommes en présence du CRD, avoir votre opinion à vous aussi là-dessus. Ne croyez-vous pas qu'avec l'avènement éventuel de la gestion par bassin versant avec soit un comité ou un supra conseil, qu'il soit formé soit de groupes municipaux ou par un ou des groupes municipaux, la question de la classification des rivières pourrait être de facto réglée comme ça. C'est-à-dire que le programme actuel mis en marche, et les consultations qui sont en cours ou presque encore à l'état latent, deviendrait pratiquement désuet ou caduc puisque

415 les gestionnaires du bassin versant pourraient, eux, en concertation prendre cette décision sur l'utilisation de la ressource de la rivière, etc.

Quant au programme, cependant, qui est différent du programme de rivière patrimoniale, ça, il reviendrait encore à la commission ou au conseil ou à l'agence de faire une
420 demande ou pas de considérer la rivière au plan patrimonial. Mais pour ce qui est de la décision de l'utilisation, au plan économique ou autres, alors je vous pose cette question-là à vous aussi: est-ce que la portion dite classification des rivières finalement pourrait être réglée par ce nouveau éventuel système?

425 **M. JANVIER CLICHE :**

Moi, une tentative de réponse, je vous dirais que dans mon esprit, la question de la gestion par bassin versant doit prendre en compte l'ensemble des activités par rapport aux cours d'eau, que ce soit industriel, forestier, agricole, villégiature et autres. Et donc, il est évident
430 qu'à ce moment-là, il faut qu'on soit en mesure de classer les usages de chacune des rivières. Et si on peut déclarer une rivière patrimoniale ou si elle est patrimoniale, bien, de conserver ses usages, je pense que l'ensemble des gens devront prendre une décision là-dessus.

Moi, je suis partisan, je l'ai dit tantôt, à ce que l'ensemble des rivières qui sont dites
435 patrimoniales -- enfin, toutes devraient être déclarées patrimoniales et on devrait faire la preuve, avant de faire des modifications, qu'il y a lieu d'en faire puis comment qu'il n'y avait pas d'alternative ou pas. Je pense que c'est l'approche qu'on devrait favoriser et qui devrait être retenue notamment par les comités de bassin versant.

440 Alors, quant à moi, ce n'est pas contradictoire. Peut-être que ça réglerait la question de la classification des rivières. Je pense que oui, ça devrait la régler de cette façon-là, mais je ne suis pas au courant de tous les détails de la Loi sur le patrimoine. Peut-être que Jean-Guy pourrait...

445 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Moi, je rajouterais à ça, madame Gallichan, c'est que j'ai participé à la consultation qu'il y a eue, il y a quelque temps, sur la classification des rivières. Il faut bien comprendre qu'ici, en Estrie, on est moins touché par ça que d'autres régions. C'est que nous, les rivières, vous les
450 connaissez, on vous les a nommées, elles sont déjà harnachées. Ce qu'il y avait déjà à être harnaché l'a été. Donc, on n'est pas comme d'autres rivières un peu partout à travers le territoire du Québec, qui pourraient éventuellement devenir harnachées. Mais là, on ne veut pas parler pour d'autres, on va régler nos problèmes à nous seulement.

455 **M. JANVIER CLICHE :**

D'ailleurs, quand la Commission a commencé à parler de classification des rivières en région, Jean-Guy et moi, on s'était regardé, on a dit: «On fait quoi?» Bien, j'ai dit: «Elles sont

toutes harnachées, qu'est-ce que tu veux qu'on dise?» Alors, il y a 330 ouvrages sur l'ensemble de nos rivières et lacs, alors vous comprendrez que c'était moins préoccupant.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

C'est ça. Ce n'est pas un dossier qui nous touche directement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Cliche, monsieur Dépôt, vous avez bien documenté la question de l'artificialisation des lacs, des rives de lacs. Ça m'apparaît un problème important pour la région. Ce qui m'a étonné, c'est que vous n'avez pas proposé de mesures dans les recommandations. Est-ce que, dans votre esprit, ça veut dire que la politique sur l'eau n'a pas à adresser cette question-là et que les solutions sont déjà bien engagées à cet égard?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Vous avez raison de poser la question. Monsieur Genest, vous connaissez très bien la région, peut-être autant que moi. Vous savez qu'ici, en Estrie, on a 128 ou 130 lacs, entendons-nous là-dessus. Dans la MRC de Memphrémagog, il y en a 30, mais c'est très peu, dans le fond, à côté des 10 000 des Laurentides et puis les 1 000 de l'Outaouais. Donc, les lacs déjà utilisés par la villégiature, comme on a mentionné, sont déjà utilisés beaucoup et, à cet endroit, peut-être trop.

Puis aussi, comme on le dit dans le document, il y a un changement qui se fait à l'effet que de plus en plus de résidences secondaires deviennent des résidences permanentes. C'est sûr qu'il va falloir à un moment donné prendre des mesures pour diminuer l'artificialisation de nos cours d'eau, parce que tout se tient, puis si jamais...

Tantôt, je n'avais pas répondu complètement à la question à l'effet de la valeur foncière d'un lac qui est en bonne qualité versus un autre. Plus on va réussir à maintenir un lac, on se rend compte que sur un lac où la cote trophique est basse, la valeur marchande d'une propriété, c'est plus facile de la revendre. Les agents d'immeubles viennent sur un lac comme chez moi au lac Bowker puis ils disent: «Bon, bien, oui, l'eau est très belle. C'est de l'eau claire. Est-ce qu'il y a du bruit? Est-ce qu'il y a des problèmes avec l'environnement?» Et dès qu'on leur dit: «Bien, oui, il y a ci, il y a ça», la vente se fait moins rapidement, disons.

C'est pour ça qu'on fait un lien, nous, avec la question qu'on posait tantôt à l'effet qu'on pense que plus une région est en bon état au point de vue environnemental, avec les baby boomers qui viennent de plus en plus... on a même eu un article récemment dans le journal des affaires à l'effet que c'est des lacs qui sont recherchés davantage à cause de la qualité de l'eau.

Donc, vous avez raison, monsieur Genest, de poser la question à savoir qu'il va falloir trouver des moyens pour freiner l'artificialisation de nos lacs. Comment au juste? Ça, c'est une bonne question.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous proposez un cadre de gestion, l'approche globale. C'est une approche qui nous est recommandée dans plusieurs avis qui sont présentés devant la Commission. Dans votre esprit, est-ce que les différents secteurs actuels, les nombreux ministères, départements, soit fédéraux, provinciaux et les municipalités, etc., qui interviennent, devraient être remplacés par une organisation ou une structure ou un dispositif global, ou harmonisé et intégré?

M. JANVIER CLICHE :

C'est difficile de répondre par un oui catégorique ou un non catégorique. Je pense qu'il faudrait être très conscient que l'approche qui est développée dans chacun des ministères, c'est d'abord une approche sectorielle qui vise des fins particulières.

Le problème que nous avons, c'est la mise en commun de l'ensemble des choses qui existent. Ça ne veut pas dire que les gens travaillent mal, ne travaillent pas correctement puis avec des bonnes intentions. Au contraire, je pense qu'il y a des ressources et de l'expertise dans l'ensemble de ces ministères-là. Je dirais même que la plus grande firme d'expertise que nous avons en environnement se retrouve finalement dans les ministères. Donc, il ne faut surtout pas déblatérer sur eux, au contraire.

Cependant, il faut constater que la mise en commun ne se fait pas ou se fait très peu ou se fait avec beaucoup de problèmes et se fait avec des conflits de juridiction entre les ministères parce qu'ils ont des visées, des approches avec des objectifs différents. Je pense que c'est ça qu'il faut régler.

Est-ce que ça veut dire qu'il faudrait faire disparaître tous les intervenants sectoriels? Je ne pense pas. Je pense qu'il faudrait qu'on garde un certain nombre de choses. Cependant, il faudrait qu'il y ait, comme pas un conditionnel, mais quelque chose de par-dessus qui ferait en sorte que les interventions sectorielles ne soient pas redevables, mais disons commandées par une vision plus globale, de telle sorte qu'elles ne se contredisent pas les unes les autres. Je pense que c'est ça qui est visé par l'approche.

Bon, exemple, par exemple, la cueillette de l'eau, un ministère pourrait avoir ce mandat-là, mais à la condition qu'il ne soit pas contradictoire avec le mandat dans l'autre ministère qui, lui aussi, a d'autres objectifs par rapport à l'eau. Je pense que ça répondrait à peu près comme ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

545 J'aimerais revenir rapidement sur la question des redevances. Est-ce que vous avez imaginé une redevance universelle pour tous les usagers de l'eau de surface et souterraine ou une redevance pour les gros usagers, les industriels, par exemple, les agriculteurs? Est-ce que vous avez poussé votre réflexion un petit peu plus loin sur la question des redevances?

550 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Pas réellement, monsieur Genest. C'est que, pour être bien franc avec vous, on est en attente de...

555 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Du rapport du COBARIC.

560 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Du COBARIC. On a bien hâte de voir ce qu'ils vont nous proposer.

LE PRÉSIDENT :

565 Le COBARIC a décidé de remettre son rapport après le nôtre. Alors, les stratégies sont...

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

570 Attendons voir ce qu'ils vont nous proposer. Mais il est sûr qu'à un moment donné, quoi qu'on fasse pour récupérer le retard qu'on considère avoir, nous, dans la question de la gestion de l'eau par bassin versant, on en a parlé hier, versus les États-Unis, la France, ainsi de suite, ça va prendre des sous. Il va falloir trouver des sommes d'argent pour pouvoir financer l'opération. C'est sûr qu'il va falloir avoir le nerf de la guerre.

575 Puis même si on veut - j'ai oublié un point tantôt à votre question d'artificialisation - si on veut remettre en état nos rives, reboiser nos rives, ça nous prendrait peut-être un programme comme le programme des lacs qui existait anciennement. Puis il va falloir fournir les arbustes puis rééduquer les gens à dire: «Bien, écoutez, si vous voulez protéger la qualité de l'eau de votre lac, ayez moins de gazon, mais plus d'arbustes.» Il y a toute une question d'éducation et de formation à ce niveau-là. Donc, ça va nous prendre des ressources.

580 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

585 Ça prend des ressources, oui. Dans la mesure où, par hypothèse, il serait décidé que les redevances régionales et locales resteraient en région, qu'est-ce que vous diriez de l'idée à ce moment-là qu'une partie de ces redevances-là soient acheminée vers un organisme de coordination au plan du Québec?

M. JANVIER CLICHE :

Moi, je dirais que dans la mesure où la région est consentante et d'accord avec les objectifs qui sont proposés au national pour ces questions-là et que ça répond justement à des besoins de la région, je pense qu'on va pouvoir s'entendre assez rapidement. C'est dans la mesure où on ne s'entendra pas que ça va être un peu plus compliqué.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Une autre idée que je voudrais vérifier avec vous aussi. Dans un certain nombre d'avis qui nous réfèrent aux orientations, par exemple, défendues par Ricardo Petrella qui propose de considérer l'eau comme le patrimoine de l'humanité, les différentes études en viennent à la conclusion que pour le Québec, exporter de l'eau en Afrique ou au Moyen-Orient ou en Asie, ce n'est pas réaliste, compte tenu des coûts.

Et qu'est-ce que vous diriez qu'une partie de la redevance, 0,01 %, je ne sais pas, soit affectée à la dimension solidarité de la gestion de l'eau? Ce serait la contribution du Québec, si vous voulez.

M. JANVIER CLICHE :

On ne pourra pas être contre la vertu. Mais je dirais que ce genre de question, effectivement, pourrait se poser. Et quand vous parlez de la solidarité internationale, on pourrait aussi en parler en termes de solidarité régionale et interrégionale. Je pense qu'on pourrait faire le même débat dans tous les champs.

Hier, sous un autre chapeau, je parlais, éventuellement peut-être même qu'il va falloir qu'on pense - nous, on n'en a pas parlé dans le mémoire du CRD - éventuellement, lorsqu'on aura peut-être plusieurs agences de bassin versant, il va falloir penser à une interrelation. Et évidemment, à ce moment-là, on aura ce genre de débat que vous soulevez, qu'évidemment on n'a pas abordé à ce moment-ci.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Il est sûr qu'on a une certaine responsabilité quand même. On connaît les chiffres. Au Canada, on est comblé, on a 9 % de l'eau douce de la planète. Au Québec, on en a 3 %. Quand on compare la population, 7 200 000 versus maintenant 6 milliards, c'est bien sûr qu'il y a des besoins au niveau international. Mais moi, pour un, je considère qu'étant comblés, on a une certaine responsabilité internationale à l'effet de bien gérer ce qu'on a pour pouvoir -- si on en a de trop un jour, on verra, mais si on l'a bien gérée, on pourra peut-être venir en aide à ceux qui en ont plus besoin.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, messieurs.

M. JANVIER CLICHE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je ne sais pas si je vais vous revoir sur d'autres mémoires? Oui?

Alors, j'invite maintenant les représentants de la MRC de Memphrémagog, s'il vous plaît.

M. JEAN-GUY ST-ROCH :

Alors, monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire, je suis Jean-Guy St-Roch, maire du Canton de Magog, mais cet après-midi en tant que président du Comité de l'environnement de la MRC de Memphrémagog. Je suis accompagné de madame Danielle Gilbert, qui est aménagiste à la MRC.

Je vous fais grâce de la lecture du mémoire. Nous sommes assurés que vous en avez pris bonne note et bonne connaissance. Strictement un bref rappel. La MRC de Memphrémagog recoupe 1 300 kilomètres carrés. On a le privilège et le bonheur d'avoir 27 plans d'eau, dont 4 majeurs qui servent d'approvisionnement en eau potable, soit les lacs Memphrémagog, Orford, Bowker, Massawippi.

J'aimerais insister sur quelques points qui nous apparaissent les plus fondamentaux au niveau de la protection des eaux de surface et souterraines de la MRC de Memphrémagog. Il a été souligné que le lac Memphrémagog est un lac international. Or, je vous fais grâce des chiffres qui ont été mentionnés, ils sont exacts.

Il y a une association Québec-Vermont qui existe à l'heure actuelle, qui a eu des difficultés dernièrement de fonctionnement à cause des représentativités côté américain. Le gouverneur Dean est en train de reprendre le dossier. On a demandé au ministère des Affaires internationales, autant québécois que Ottawa, de nous aider à régler le problème et à actualiser certains dossiers.

Il a été souligné, puis c'est avec plaisir qu'on a eu des comptes rendus de presse de la Ville de Sherbrooke dans le mémoire qu'ils vous présenteront, concernant la qualité, l'extrême qualité du lac Memphrémagog. Et le lac Memphrémagog n'est pas simplement un approvisionnement en eau potable des trente quelque mille citoyens de la MRC, mais aussi de la grande périphérie de Sherbrooke et ses voisins.

Il y a des problèmes majeurs qui sont survenus au cours des années. Je n'élaborerai pas davantage, mais simplement citer la moule zébrée, qui est une nouvelle problématique au niveau de la qualité de l'eau et dans des plans d'eau.

La MRC de Memphrémagog, depuis les dix dernières années, s'est attachée à protéger ses lacs et ses cours d'eau. Ça nous fera plaisir de vous faire parvenir les résultats d'occupation des 27 lacs de la MRC. Et en autant qu'on est concerné, on est encore en accord avec les propositions de monsieur Tony Lesauteur, voilà plusieurs années, en ce qui concernait l'occupation des plans d'eau. Les rives sont protégées. On sait que la loi provinciale, c'est 10 mètres. Dans la majorité des municipalités, c'est 15 mètres qui sont en application. La superficie de lotissement est suivie méticuleusement.

Mais ceci dit, en passant, il reste quand même, avec les problématiques modernes d'utilisation des plans d'eau, il y a des problématiques, que ce soit le bruit, que ce soit la vitesse, que ce soit la contamination par les hydrocarbures, la moule zébrée que j'ai mentionnée, qui demandent énormément d'attention, de surveillance et de coûts.

Une des premières recommandations que vous allez trouver au niveau d'un plan d'eau régional comme celui de Memphrémagog, c'est que les utilisateurs de l'eau soient mis à contribution pour nous aider à maintenir la qualité de l'eau, à corriger ce qu'il y a à être corrigé, puis à l'améliorer si possible se faire.

Alors, on sera heureux de constater lorsqu'on s'assoira avec la Ville de Sherbrooke, qui nous dit que l'eau est d'une extrême qualité, de recevoir leur contribution pour nous aider à défrayer. Et ça va être la deuxième recommandation qu'on fait.

Vous savez que le Memphrémagog est maintenant converti en parc hydrique sous la loi des MRC, qui ont le droit de créer des parcs régionaux. On a la particularité d'avoir créé un parc régional, qui est strictement l'eau. Il reste à finaliser, à attacher toutes les ficelles avec différents ministères. À l'intérieur de ce parc régional, il y aura des moyens de financement, dont les contributions qu'on espère des utilisateurs Ville de Sherbrooke et aussi Hydro-Magog et Hydro-Sherbrooke.

L'autre chose qu'on aimerait toucher avec vous, c'est cette attente, ce lac international qui est le Memphrémagog. Ce qui régit le lac à l'heure actuelle, c'est un traité, si ma mémoire m'est fidèle, qui date de 1930 et les seules réglementations qu'on a, c'est les niveaux minimum et maximum à respecter. Il y a eu toujours une collaboration, depuis les dix dernières années, avec l'État vermontois pour protéger et améliorer la qualité.

Mais demain matin, quelqu'un pourrait décider d'exporter, côté américain, l'eau du lac Memphrémagog, de l'embouteiller ou d'avoir un développement, vous allez comprendre que les pouvoirs de la MRC et, subséquemment, des autorités provinciales et fédérales, on serait carrément démunis. Alors, je pense qu'il est temps - puis c'est une de nos recommandations -

720 que les autorités gouvernementales responsables s'assoient pour entreprendre des démarches avec les États-Unis afin de régler dans le temps cette problématique avec le Memphrémagog.

Je dois vous dire que la municipalité, que j'ai le plaisir en tant que maire, a été la première au Québec à organiser systématiquement le vidangeage des fosses septiques à tous les deux ans pour les résidents permanents et à tous les quatre ans pour ceux qui sont simplement dits les saisonniers.

Une précision qu'on aimerait apporter, dans la MRC de Memphrémagog, on ne voit pas de différence au niveau aggravation des problèmes de pollution entre un saisonnier ou un permanent, parce que les normes d'établissement résidentiel, lorsqu'on regarde les champs d'épuration, sont que par le nombre de chambres occupées, il y a des réglementations pour la grandeur des fosses septiques et les champs d'épuration.

Il reste des problématiques d'occupation du passé. Il y a certains lacs que, oui, à cause que dans le passé, on faisait de très petits terrains, ce qui est pratiquement aboli dans l'ensemble des lacs de la MRC de Memphrémagog, il restera des problèmes à corriger, mais des nouvelles technologies sont à poindre à l'heure actuelle. On a été la première municipalité, la première MRC à faire l'expérience des roseaux, des champs de roseaux dans des résidences dites isolées, avec succès d'ailleurs. Il y a des nouvelles technologies. Alors, ça, ce sera le défi pour certains lacs, dans les dix prochaines années, de corriger et d'implanter ces nouvelles technologies-là.

En ce qui concerne les eaux de captage souterraines - et je passerai la parole à madame Gilbert pour vous donner un peu plus de complément au niveau technique - ce qui nous apparaît important lorsqu'il y a des sources de captage d'eau souterraine, ce qui serait excessivement important, c'est de contrôler l'établissement des résidences alentour de ces sources de captage pour prévenir la pollution.

Et en ce qui concerne les relations avec le milieu agricole, je dois vous dire encore là qu'à la MRC de Memphrémagog, il y a un comité agricole qui se réunit en collaboration avec le Comité de l'environnement depuis avant que la Loi 23 l'exige. Il y a une collaboration avec le monde agricole qui est excellent. Et on est en train d'essayer de finaliser et d'attacher les ficelles pour être capable de faire un projet pilote où est-ce qu'on pourrait créer des marécages artificiels pour éliminer la pollution par nitrates et par phosphore due à l'utilisation agricole. Or, ceci est en marche et on devrait bientôt espérer avoir les sous.

Et la dernière recommandation que vous allez trouver, et qui est non la moindre. Les moyens de tout le monde sont limités. Ce qui nous apparaît excessivement important, avec les expériences que nous avons depuis au-delà d'une décennie maintenant à la MRC de Memphrémagog, c'est la continuité et la fiabilité de l'échantillonnage d'eau, que ce soit de surface ou souterraine, que les méthodologies soient standardisées et surtout que le ministère de l'Environnement, et ce qu'il en reste, continue à apporter ce support pour nous aider à valider à chaque année les prises d'échantillonnage, à valider les méthodologies approuvées, à

765 reconnaître les laboratoires, de sorte qu'on puisse arriver dans le temps - ce qu'on commence à
être capable de faire dans certains cours d'eau de la municipalité - qu'avec les années, on soit
capable d'établir des portraits de vieillissement ou d'eutrophisation ou de problématiques du lac,
soit d'amélioration ou d'aggravation.

770 Si on n'a pas cette fiabilité-là, cet apport-là du Ministère, on mettrait en danger des
années d'étude. Et soit dit en passant, la seule manière qu'on peut les avoir, c'est qu'il y ait les
budgets nécessaires pour continuer à assurer cette mission-là qui nous apparaît importante au
niveau du ministère de l'Environnement.

775 Je vais laisser madame Gilbert terminer les quelques autres points et nous serons
disposés à répondre à vos questions.

Mme DANIELLE GILBERT :

780 Bonjour! Je me permettrai de peut-être faire un bref survol des principaux points du
document. Je vais essayer avec rigueur de suivre le partage dans la table des matières, au
risque de peut-être répéter certains éléments de monsieur St-Roch.

785 Donc, en matière de gestion de l'eau de surface, nous avons insisté dans le document
sur le suivi qualitatif de l'eau de surface. Monsieur St-Roch a mentionné que depuis quelques
années, nous expérimentons un certain nombre de méthodes reliées au suivi de la qualité de
l'eau. Et le constat général dans la région est un problème de multiplication des intervenants et
de l'absence d'une approche harmonisée en matière de suivi de la qualité de l'eau.

790 Donc, il y a unanimité des gens et des partenaires sur le besoin de surveiller, de faire le
suivi de la qualité de l'eau. Cependant, quant aux moyens, on constate des investissements
importants qui sont faits sans que des méthodes harmonisées soient prévues et suivies. Alors,
les recommandations sur la qualité sont plus spécifiques dans le document.

795 On insiste également sur l'importance de grands objectifs provinciaux en matière de
gestion de l'eau. Cependant, il est essentiel, selon nous, de préserver la particularité régionale
des objectifs nationaux, ne serait-ce que pour permettre à chacune des régions d'utiliser à son
réel potentiel la ressource dans le respect des utilisations des potentiels et des clientèles qui sont
desservis.

800 Monsieur St-Roch a mentionné toute la problématique reliée à la protection de la
ressource - on parle d'eau de surface - la problématique reliée au financement des mesures de
protection et de mise en valeur qui, actuellement, en région, est supporté à la pièce par les
intervenants les plus sensibilisés ou les plus préoccupés. Donc, nous avons porté une attention
particulière dans le document sur la problématique de gestion intégrée, sur la multiplication des
805 intervenants - ça a été mentionné avec le CRD un peu plus tôt - et toute la problématique du
financement associé à l'ensemble des utilisateurs. Donc, on parle tant de la récréation que de la
question hydroélectrique, que de la question d'approvisionnement en eau potable.

810 Finalement, en matière de gestion, la gestion par bassin versant, monsieur St-Roch a fait état de la problématique du lac Memphrémagog dans un cadre international. On insiste également sur la dimension des bassins versants. Il est effectivement primordial de faire une planification par bassin. Cependant, l'échelle des bassins doit tenir compte de délais et d'objectifs mesurables dans le temps.

815 Certaines expériences menées en région versus d'autres expériences au Québec ou ailleurs démontrent que l'échelle des bassins a un effet sur les résultats et la vitesse d'atteinte des résultats qu'on se fixe. Alors, on préconise une dimension qui soit plus respectueuse de la capacité de chaque région à atteindre ces objectifs-là.

820 En matière d'eau souterraine, rapidement, la question des inventaires. Effectivement, il y a une méconnaissance généralisée de l'eau souterraine. On en est tout à fait conscients. Par ailleurs, dans le cadre de la planification, on constate notre incapacité à pouvoir faire une planification plus adéquate en rapport avec l'eau souterraine. Cependant, on pense qu'un certain nombre d'inventaires et de mécanismes d'inventaires existent actuellement au Québec.

825 Cependant, faute de moyens ou de ressources, on ne réussit pas à compiler et à rendre accessibles ces données-là. Et compte tenu du coût de l'expertise requise, on considère que cette responsabilité-là devrait demeurer à l'échelle de la province et non pas être rapatriée à chacune des régions.

830 Et on parle finalement - bon, on a peut-être été étonné - de la protection des captages plus spécifiquement. Dans la région, chez nous, les rayons de protection autour des captages sont obligatoires systématiquement, et on pense que si d'autres régions n'y ont pas pensé, ça devrait être obligatoire minimalement.

835 Finalement, au niveau des infrastructures municipales, nous avons plus spécifiquement porté notre préoccupation sur le suivi qualitatif des infrastructures. Le constat a été fait, je pense, lors de la première phase des audiences de la Commission. Il y a peu de suivi qualitatif tant sur les standards de performance que sur la qualité de traitement des infrastructures tant municipales que privées. Nous sommes préoccupés en région du fait que ces données-là

840 existent mais qu'elles ne sont pas suivies. Donc, on devrait voir à rectifier le tir minimalement.

Et par ailleurs, quant au processus d'autorisation d'infrastructures, dans la mesure où chaque région a été appelée à rationaliser le développement de nouvelles infrastructures, à maximiser les investissements qui sont faits, à rationaliser l'ajout de nouvelles infrastructures par

845 région, on croit que le processus d'autorisation devrait tenir compte davantage de l'avis régional dans le processus qui est actuellement suivi par le Ministère.

Finalement, je pense qu'on va laisser aller les préoccupations au niveau des enjeux stratégiques, dans la mesure où on endossait totalement les préoccupations exprimées par la

850 Commission et qu'il nous appartenait moins d'en définir les enjeux et les recommandations plus spécifiques.

Alors, ça complète la présentation.

855 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Il y a beaucoup de choses dans votre mémoire. Parlons des relations internationales. Normalement, la gestion du lac Memphrémagog avec une partie donc qui est au Vermont, une partie qui est au Québec, normalement, vous êtes sous la juridiction de la Commission mixte internationale pour un certain nombre de considérants?

860

M. JEAN-GUY ST-ROCH :

Oui, effectivement.

865

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a eu des décisions, par exemple, de la Commission mixte qui vous ont affectés? Est-ce que la Commission a dû intervenir sur...

870

M. JEAN-GUY ST-ROCH :

Non. À notre connaissance, il y a eu un dossier à un moment donné dans le cas d'un site d'enfouissement, puis probablement la création d'un dépôt de matériel nucléaire dans le temps qui avait fait problématique, où est-ce que ça s'est réglé. Il y a eu une collaboration excellente entre le Vermont et le Québec dans cette problématique-là.

Dans le quotidien, on l'a mentionné, c'est le Comité Québec-Vermont qui a été mis en place. Et la difficulté qu'on a, côté québécois, on avait les autorités provinciales par le ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, le monde municipal était impliqué, c'était d'avoir les contreparties côté américain où est-ce qu'on fait appel beaucoup au bénévolat pour représenter les différentes autorités sur le comité.

La dernière année, le bureau du gouverneur avait délégué un délégué. Mais c'est ça qu'était le malaise qu'il y avait, c'était difficile d'arriver au niveau décisionnel. Par contre, ça a eu des fruits parce qu'il y a eu beaucoup d'échanges aussi entre le Québec, que ce soit strictement l'épandage des lisiers, avec le Vermont, où est-ce qu'on est arrivé avec une harmonisation puis la protection du lac.

Or, avec les moyens qui sont à bord, oui, ça a été satisfaisant, mais on pense qu'on est arrivé à une conjoncture où est-ce qu'on doit avoir beaucoup plus de poids côté Vermont et avoir l'appui pour être capable de régler les problématiques dont vous vous adressez avec votre Commission.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il est arrivé que la partie québécoise s'est plainte d'un certain nombre de choses, soit de facteurs de pollution, soit d'autres captations d'eau ou autrement, aux autorités du Vermont? Est-ce que de votre côté, il y a eu des revendications, des plaintes ou des lieux litiges là-dessus?

M. JEAN-GUY ST-ROCH :

On apprend vite dans les relations internationales, monsieur le président, à ne pas faire de plaintes mais à échanger des inquiétudes et des problématiques. Mais je dois dire qu'à chaque fois qu'on s'est adressé à une problématique, il y a eu un côté réceptif, côté vermontois.

Et présentement, bien, on commence à être un peu embarrassé. On a parlé de la création d'un parc régional où est-ce que, soit dit en passant, que le lac Memphrémagog est exclusivement dans la MRC de Memphrémagog. Alors, on a six municipalités qui font partie de la même MRC. Alors, on a jugé bon de mettre en commun et de rapatrier sous l'égide de la MRC, par la création du parc hydrique, tous les pouvoirs, parce que ça s'en vient de plus en plus compliqué. Il y a toutes les utilisations, que ce soit le nautisme, que ce soit les riverains,

915

que ce soit la protection des berges, protection de l'eau, moule zébrée. Or, on avait même rapatrié au niveau de la gestion aussi de la pêche.

920

Puis là, côté vermontois, on est en attente, parce qu'on trouve que ce qui est mis en place à l'heure actuelle, ce serait quelque chose qui pourrait peut-être être comblé côté américain, parce que c'est tout du volontariat. Alors, on sait que la libre entreprise et le volontariat sont énormément appréciés de l'autre côté. Alors, on est un peu en attente à ce moment-ci, côté vermontois, qu'on finalise le parc régional. Ce qu'on espère, dans les semaines à venir, finalement finaliser avec les autorités provinciales.

925

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que, par exemple, vos clients ou vos collègues américains, quand ils viennent naviguer sur le lac, est-ce qu'ils se plaignent de réglementation trop sévère sur le lac? Est-ce qu'il y a des activités qu'ils voudraient faire, qu'ils ne peuvent pas faire parce que vous êtes trop sévères ou autrement?

930

M. JEAN-GUY ST-ROCH :

Mon collègue, monsieur Dépôt -- je dis «mon collègue», parce qu'on a fait partie ensemble d'une Commission québécoise sur la sécurité nautique.

935

LE PRÉSIDENT :

Vous en étiez, vous aussi?

940

M. JEAN-GUY ST-ROCH :

Oui, j'étais présent. Je représentais le monde municipal. Alors, on a eu beaucoup plus, puis même côté américain, de dire - qu'on a appelé ça le «Québec trap», alors la fameuse valve qui contrôle le vidangeage des bateaux - que nous, ici, on n'est pas assez sévères comparé à ce que le Vermont, le côté américain fait.

945

Alors, au niveau circulation ou ces choses-là, il n'y a pas eu d'approche majeure. La seule chose qu'il y a eu des irritants, à un moment donné, de l'incompréhension, ça a été le contrôle de la moule zébrée, jusqu'au jour où est-ce qu'on s'est aperçu que le lac Champlain était contaminé. Alors, à ce moment-là, bien, c'était tout l'aspect...

950

Parce que dans la MRC de Memphrémagog, c'est obligatoire de laver un bateau si on provient d'où que ce soit au Québec, avant d'être un résident permanent sur le lac. Alors, lorsque le côté américain a essayé d'appliquer la même réglementation puis le constat d'obligation, ça a été excessivement difficile parce qu'ils ont préféré aller plus par sensibilisation, par volontariat.

955

LE PRÉSIDENT :

960 Très bien.

Mme DANIELLE GILBERT :

965 Mais je me permettrais peut-être d'ajouter que depuis quelques années, certains objectifs mesurables ont été fixés avec le Vermont. Monsieur St-Roch mentionnait la question de la moule zébrée. Effectivement, depuis 96, les municipalités du côté québécois ont réglementé la moule. Et le Vermont, depuis l'an dernier, a finalement mis en place un processus de contrôle identique.

970 Donc, le temps, par le volontariat, actuellement, a permis de résoudre un certain nombre d'irritants mais c'est toujours sur la base d'objectifs bien spécifiques. C'est le cas, par exemple, sur la pêche. Les règles de pêche ont été harmonisées depuis l'an dernier, suite à des discussions, des pourparlers entre les ministères concernés de part et d'autre. C'est le cas sur la vidange des bateaux. Actuellement, il y a des pourparlers, au niveau agricole, sur toute
975 la problématique d'épandage, puisque le Vermont est très agricole sur les affluents du bassin du lac Memphrémagog.

 Alors, c'est plus par des éléments ponctuels. Mais comme monsieur St-Roch le disait, on est maintenant à un tournant où on devra trouver des incitatifs un peu plus importants pour
980 convaincre les Vermontois d'intervenir dans des champs qui demeurent problématiques.

M. JEAN-GUY ST-ROCH :

985 Puis d'accélérer le processus de décision et de correction.

LE PRÉSIDENT :

 Très bien.

990 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Expliquez-nous donc un petit peu le concept de parc hydrique. Quelle est la nature et la portée de la protection qui est assurée? Est-ce qu'il y a des contraintes pour les usagers ou les riverains? Quels seront les changements que ça va apporter pour les usagers et riverains, la
995 valeur ajoutée de cette reconnaissance?

M. JEAN-GUY ST-ROCH :

1000 On est 6 000 à l'heure actuelle pour être capable de maintenir une qualité de vie, puis une qualité d'eau et de protéger le lac dans les années à venir, avec un budget qui va frôler les

500 000 \$. Le monde municipal à l'heure actuelle va injecter au-delà de 150 000 \$. Alors, c'est la fameuse utilisation «utilisateur-payeur» .

Or, on a rapatrié, si je commence au début, la réglementation. Le lac Memphrémagog, depuis le 1er juin 1994, est divisé en 6 municipalités. Or, à chaque fois qu'il arrive une réglementation, que ce soit la protection des rives, que ce soit le contrôle de la moule zébrée, nommez-le, il faut que chacun des conseils municipaux approuve la réglementation qu'on délègue le pouvoir à la MRC. Or, il y a un consensus parmi le monde municipal de rapatrier sous l'égide du parc régional, sous la MRC, ce fameux pouvoir de réglementation, puis aussi la mise en commun de beaucoup d'infrastructures municipales, que ce soit strictement les stations de lavage. À l'heure actuelle, tout est sur la table, tout est en train d'être négocié.

Vous avez le contrôle de la sécurité nautique, que ce soit la vitesse sur les plans d'eau, la protection des rives, la fameuse bande de 100 mètres à 10 kilomètres. Vous imaginez notre dilemme parce qu'on a une autorité, la navigation appartient au gouvernement fédéral; le fond de l'eau, par constitution, au gouvernement provincial. C'est d'harmoniser le tout, avec tout ce qui en découle pour les amendes, être capable d'aller au niveau municipal qu'à la Cour fédérale, etc.

Or, le parc hydrique a été créé de dire, bon, bien, la Loi des Cités et Villes et le Code municipal autorisent une MRC a créé un parc; deuxième obligation, se doit de s'asseoir avec les propriétaires puis de négocier les terrains. Alors, ce lac a été imaginé à partir du traité de 1930, que le parc serait créé en milieu hydrique avec le plus haut niveau des eaux. Ça, c'est indéniable. Et le seul propriétaire qu'il nous restait -- finalement, il y en avait deux: le ministère de l'Énergie et Ressources pour les îles sur le lac qui n'appartenaient pas à des privés et le fond du lac qui appartenait à quelqu'un au Québec. Alors, après de longues négociations, on arrive à quelque chose qui est complètement nouveau, il a fallu déterminer qui était le propriétaire, qui étaient les intervenants. Alors, ça, ça a été fait.

Une autre préoccupation qu'on a sur le lac aussi, c'est le contrôle. Tout à l'heure, on a parlé de vente de terrains en bordure. C'est plutôt des locations dans notre cas, les fameuses locations du fond de la berge. Or, ça, ça peut amener une problématique sévère d'utilisateurs puis de rivalité entre les plaisanciers et les propriétaires riverains. Or, on veut rapatrier toute cette gestion-là. Techniquement, ça pourrait aller aussi loin, aujourd'hui, qu'une marina existante pourrait demander un permis d'agrandissement. Puis on se fie à la bonne volonté du Ministère; s'il l'accorde, on n'a pas un mot à dire, on reçoit un avis que la permission a été regardée.

Alors, on veut avoir la gestion de tout ce bassin-là, ce fond de lac, incluant la location des emprises. Ce n'est pas négligeable. C'est une source de financement. On pense que c'est alentour de 20 000 \$, 22 000 \$ que le gouvernement du Québec retire de ces locations-là mais c'est surtout, dans une perspective à long terme, d'être capable de comprendre, d'être capable de gérer.

1045 Ce qui serait la problématique du troisième millénaire sur le lac Memphrémagog, le lac
Massawippi, le lac Bowker ou le lac Magog, c'est la surutilisation du lac par les plaisanciers. La
première manière de contrôler, bien, si on contrôle, si on est capable de gérer les places de
location des bateaux, d'ores et déjà on commence à arriver avec un milieu un peu plus
harmonieux. C'est de rapatrier toutes les lois qui régissent la réglementation. Or, on espère que
1050 les négociations courantes, le fédéral et provincial, au même titre que quatre autres provinces,
nous permettront de recevoir après ça le pouvoir délégué.

Ce que ça va nous permettre. À l'heure actuelle, on a voulu faire baisser - juste pour
démontrer la complexité du dossier - la vitesse de 100 kilomètres à 70 kilomètres. Ça a pris six
1055 consultations avec les municipalités concernées, des audiences publiques, faire le rapport,
recommander au ministère des Affaires municipales, que lui a acheminé le dossier au fédéral.
Puis l'année prochaine, bien, on sera capable de contrôler la vitesse.

Alors c'est tout ça, ces problématiques-là qui ont une influence. Le vidangeage, j'ai un
1060 exemple des bateaux, il y a un règlement de la MRC. Par l'entremise des six municipalités, on
peut contrôler le vidangeage des grandes embarcations. Il reste toute la problématique des
petites embarcations où est-ce qu'il n'y a aucun cabinet d'aisance, comment est-ce qu'on gère
ça.

Le fait de rapatrier sous le parc régional hydrique, on rapatrie tous les pouvoirs, fédéral,
1065 provincial, MRC, les municipalités. On en fait un commun avec un comité de gestion qui
regrouperait les municipalités, la MRC, qui regrouperait les riverains, les utilisateurs, que ce
soit pêcheurs ou plaisanciers.

1070 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci. J'aimerais maintenant vérifier avec vous la signification de la recommandation qui
a pour objet de prioriser la maîtrise d'oeuvre de la planification par bassin versant au niveau des
paliers MRC. Alors, j'ai de la difficulté à réconcilier ça. Parce que l'idée de la gestion par bassin
1075 versant, c'est, suite au constat que l'eau n'a pas de frontière, que la planification et la gestion
doivent être adaptées au milieu naturel, donc franchir les limites administratives ou les territoires
des municipalités et des MRC, selon les besoins.

Est-ce que je comprends que vous voulez que le découpage soit fait en tenant compte
1080 des frontières des MRC?

M. JEAN-GUY ST-ROCH :

Ce que vous devez comprendre, c'est par bassin versant de lac. Lorsqu'on regarde
1085 l'expérience du Québec, la seule expérience qu'on a au niveau du bassin versant, si ma
mémoire est bonne, date de 1992, dans un autre bassin versant où est-ce qu'on va accoucher
bientôt de recommandations. Or, nous, on croit que dans la MRC de Memphrémagog, que ce

soit le bassin versant du lac Memphrémagog, du Massawippi, du Bowker, du Orford, on est prêt. On n'est plus à l'heure des études, on est à l'heure de régir et de corriger.

1090

Or, ce qu'on propose, oui, une gestion de bassin versant. Puis il restera à le déterminer, parce qu'on part d'une frontière canadienne dans le cas du lac Memphrémagog, puis on finit au fleuve Saint-Laurent avec je ne sais pas combien de municipalités et de MRC. Or, ce qu'on dit, pendant qu'on va mettre en place un bassin général - si je me fie aux expériences passées, on ne parle pas de mois, on parle d'années - alors lorsqu'une MRC est prête à passer à l'action, qu'on se donne les outils, qu'on commence à corriger, puis de là à s'intégrer.

1095

Si je regarde avec le bassin de la rivière Magog, on touche la MRC de Sherbrooke, on touche une partie de Coaticook, où est-ce qu'on va arriver finalement au sortir des Cantons-de-l'Est - il ne faut pas que je me trompe - au sortir des Cantons-de-l'Est. Mais au moins, il y aura une gestion, puis on pourra mettre en commun, puis avoir un chapeau qui va chapeauter l'ensemble du monde municipal des MRC. Puis on aura peut-être gagné quatre, cinq ans à régler les problèmes.

1100

1105

Parce qu'en environnement, souvent lorsqu'on va avoir les moyens des études, il sera trop tard pour corriger sans dépenser des fortunes. Alors, on pense que dans bien des cas, on est prêt à passer à l'action puis n'attendons pas des mois et des années. C'est pour ça qu'on veut avoir les moyens aussi, comme on parlait tantôt, parce que le modèle de parc hydrique au Memphrémagog, il est exportable au Massawippi, il est exportable partout au Québec. C'est peut-être pour ça qu'il fait peur des fois.

1110

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Deux questions sprint. La recharge de l'eau souterraine - à deux reprises, vous y faites allusion - est-ce que vous l'attribuez exclusivement, dans un cas, à la topographie accidentée et aussi le débordement récent de l'occupation ou s'il y a aussi un problème de gros utilisateurs? Est-ce que c'est seulement ces deux identifications-là qu'on doit retenir pour votre secteur?

1115

M. JEAN-GUY ST-ROCH :

1120

Je vais répondre une partie. Je vais laisser à madame Gilbert la deuxième partie.

Ce qu'on réalise, le Québec est très bien cartographié au niveau des ressources naturelles puis des potentiels, que ce soit pétrolier, gazier ou naturel. Lorsqu'on arrive aux nappes souterraines, on est très mal équipé pour connaître l'étendue des bassins. La seule chose qu'on dit, ici, il y a peut-être deux municipalités, qui ont des approvisionnements qu'ils font par captage d'eau souterraine, qui ont des problématiques. On commence à s'apercevoir, ici et là, qu'il peut y avoir des problèmes de qualité de l'eau. Puis là, on pose pratiquement la recommandation, aussi la question: est-ce que c'est à cause de la topographie? Est-ce que c'est à cause de la surutilisation? On ne connaît pas l'ampleur de nos bassins d'eau souterraine.

1125

1130

1135

1140

Or, on dit, au même titre que les richesses naturelles, mines, ils sont de juridiction provinciale. Je pense que le Ministère, il a été mentionné tantôt, pour les avoir côtoyés il y a quelques années dans une vie antérieure, ils ont les ressources, ils ont les techniques pour être capables de cartographier le Québec puis nous donner ces informations-là où est-ce qu'on pourra régir. Puis ce qu'on veut dire, ce qui est important, à partir de la connaissance des eaux souterraines, c'est le rôle du monde municipal, des municipalités, des MRC de gérer aussi le développement urbain, qu'on va être capable d'admettre en la connaissance de ces capacités-là.

LE PRÉSIDENT :

1145

On vous remercie beaucoup pour votre mémoire.

Alors, j'invite maintenant monsieur Pierre Dépôt, s'il vous plaît.

M. PIERRE DÉPÔT :

1150

Bonjour! Moi, je suis un simple citoyen. On s'est rencontré le 30 mars dernier, et puis aujourd'hui, je suis venu spécifiquement pour faire la suite de cet exposé.

1155

Je ne sais pas si vous vous souvenez, en mars dernier, je contestais la légalité des rejets d'hydrocarbures des moteurs deux-temps et monsieur Jean-Maurice Latulippe, qui était alors présent, m'avait répondu qu'avant d'incriminer un propriétaire d'embarcation à moteur deux-temps, ça me prenait des preuves qu'effectivement ces moteurs-là rejetaient de l'essence non brûlée dans l'eau. Ça faisait six mois, pourtant, avant ça que la preuve avait été démontrée. Et elle avait été démontrée à l'émission de télévision «Découverte» où on avait appris les résultats d'analyse d'Environnement Canada.

1160

J'ai apporté, aujourd'hui, un extrait de cette émission du 13 septembre 98, que j'aimerais pouvoir diffuser à l'instant. Alors, le technicien à la magnétoscopie...

LE PRÉSIDENT :

1165

Il est de quelle durée, votre extrait?

M. PIERRE DÉPÔT :

1170

Six minutes.

(PRÉSENTATION DE LA VIDÉOCASSETTE)

M. PIERRE DÉPÔT :

1175

Alors, vous aurez remarqué, monsieur Beauchamp, que le 30 mars dernier, quand je vous parlais d'un rejet de...

LE PRÉSIDENT :

1180

J'étais sûr que vous étiez pour me la ressortir, celle-là.

M. PIERRE DÉPÔT :

1185

La preuve a été faite. J'aurais aimé ça si monsieur Latulippe avait été ici, aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

1190

Il faut s'entendre. Le problème juridique qu'il y a là-dessus, c'est que ça, pour nous, c'est une preuve par ouï-dire, voyez-vous? Même si elle est faite à la télévision, c'est une preuve par ouï-dire. Pour avoir la confirmation, il faut qu'on voit l'article publié dans une revue scientifique ou etc.

1195

Mais ceci étant dit, il y a de la documentation scientifique derrière ça. Il suffit de penser à Québec Science qui a produit une série d'articles là-dessus. Donc, la littérature scientifique en tient compte.

M. PIERRE DÉPÔT :

1200

Si je fais un bref retour sur mon exposé du 30 mars dernier, monsieur Latulippe, je lui avais demandé qu'est-ce qui arriverait si je déversais directement un réservoir d'essence comme celui-là et il m'avait dit que c'était interdit en vertu de l'article 20 de la Loi de la qualité de l'environnement, qui dit que:

1205

«Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter, ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue au règlement du gouvernement. La même prohibition s'applique à

1210

l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être et au confort de l'être humain, de causer des dommages, de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune et aux biens.»

1215

J'imagine que l'eau est incluse dans ça. Maintenant, je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais c'est que si, moi, on m'interdit de déverser un réservoir comme celui-là et que la preuve a été faite scientifiquement par Environnement Canada que les motomarins, que les utilisateurs de moteurs deux-temps effectuent exactement la même nature de déversement, bien, la loi devrait s'appliquer pour ces gens-là aussi, de la même façon qu'elle s'applique pour moi.

1220

Ça veut dire que vous n'avez pratiquement pas de marge de manoeuvre. Il me semble que dans votre mémoire, il n'y a rien d'autre à dire qu'il faut interdire l'utilisation des moteurs deux-temps sur l'ensemble des plans d'eau du Québec.

1225

Il n'y a pas seulement que les mammifères marins du golfe du Saint-Laurent qui en ont plein le dos des embarcations à moteur. Il y a aussi des mammifères riverains, dont je suis, qui en ont plein le nez de la puanteur, qui en ont plein les oreilles du vacarme que ces gens-là nous font avec leurs engins diaboliques. On devrait réinstaurer la loi du silence sur les plans d'eau du Québec et abolir la loi du moindre effort.

1230

On peut s'amuser sur un plan d'eau avec des canots, des kayaks, des vélos nautiques, des planches à voile, des bateaux à voile, sans rejeter aucun contaminant dans l'environnement. Ça prend du courage, premièrement, pour effectuer ces sports-là. Ça prend de l'huile de coude et de l'huile de genou et, heureusement, cette huile-là est tout à fait non polluante pour l'eau.

1235

Alors, je ne sais pas comment vous allez vous débrouiller dans votre mémoire, mais il me semble qu'il n'y a aucune autre alternative que d'interdire ce genre de technologie qui date du 19^e siècle.

1240

Si vous avez des questions?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1245

Est-ce que vous avez l'étude d'Environnement Canada en votre disposition?

M. PIERRE DÉPÔT :

1250

On a essayé de l'obtenir, mais on ne l'a pas obtenue. Je ne sais pas s'ils en ont fait une écrite, mais on a seulement que ce documentaire audiovisuel.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1255 Vous dites qu'il n'y a pas d'autre avenue que l'interdiction totale. Qu'est-ce que vous pensez de la position de l'EPA aux États-Unis, qui fixe un objectif de 75 %?

M. PIERRE DÉPÔT :

1260 Oui, mais si vous déversez 4 litres d'essence à l'heure, l'article 20 s'applique, vous n'avez pas le droit directement. Comme on l'a vu dans le reportage, si on réduit de 75 %, on déverse 1 litre d'essence à l'heure. Je ne pense pas que l'article 20 permette non plus ce genre de déversement. Puis si on calcule aussi que les nouveaux moteurs à 75 % moins polluants, ils ne viennent pas remplacer complètement les vieux moteurs deux-temps qui sont déjà en service. Ces moteurs-là, qui sont déjà en service, ont une durée de vie moyenne de trente ans, selon 1265 l'organisme californien Blue Water Network.

Et puis l'autre facteur aussi qu'il faut considérer, c'est comme l'automobile, depuis 1950, l'automobile d'aujourd'hui est infiniment moins polluante, sauf qu'on est passé de 50 millions à 500 millions d'automobiles dans le monde, ce qui fait que le gain technologique a été annulé par 1270 l'augmentation du nombre de véhicules. Ce qui pourrait survenir aussi avec les moteurs deux-temps. On a 20 000 motomarines au Québec qui crachent 4 litres d'essence à l'heure directement dans l'eau. S'il y en a 80 000 qui crachent 1 litre d'essence à l'heure dans l'eau, dans dix ans, bien, c'est la même quantité de rejets dans l'eau.

1275 Il y a le moteur quatre-temps puis le moteur électrique, il me semble, qui constituent une bien meilleure alternative.

LE PRÉSIDENT :

1280 Merci pour la démonstration. Je vous signale toutefois une chose. Évidemment, dans la compréhension de l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est qu'il est défendu de polluer. Mais si une activité est autorisée en elle-même, automatiquement l'article 20 ne s'applique pas de la même manière, puisqu'il y a une espèce d'autorisation de l'activité, laquelle engendre une forme de pollution.

1285 Alors, si évidemment la pratique fait que ces choses-là existent et sont en usage, vous pouvez toujours tenter un procès si vous voulez, mais je ne suis pas sûr que vous le gagneriez. Et si l'État met des contraintes plus vives ou impose des objectifs à atteindre, automatiquement l'État se trouvera à reconnaître la légitimité de la chose.

1290 **M. PIERRE DÉPÔT :**

Mais monsieur Latulippe, en mars dernier, avait dit que l'article 20 s'appliquait dans n'importe quelle sorte de déversement. Il n'y a pas de spécificité dans la façon avec laquelle 1295 l'essence se retrouve dans l'eau. Que je le déverse directement...

LE PRÉSIDENT :

On n'en discutera pas juridiquement. C'est correct?

M. PIERRE DÉPÔT :

Mais vous, le printemps passé...

LE PRÉSIDENT :

Ce qui est intéressant au plan de votre démonstration ou au plan de vos affirmations - et ça, la Commission en prend acte - c'est l'alerte que vous faites au risque que représente pour les cours d'eau une utilisation de ce genre de technologie, dont on sait maintenant qu'elle peut être améliorée ou transformée. Et ça, c'est très intéressant par rapport à une politique de gestion de l'eau.

M. PIERRE DÉPÔT :

Mais l'article 20 ne spécifie pas directement les conséquences que ça peut avoir sur le milieu écologique. On dit que c'est interdit de déverser.

LE PRÉSIDENT :

De déverser, oui.

M. PIERRE DÉPÔT :

Donc, l'article 20 est assez large. On dit: «Tout ce qui est susceptible de contribuer à la dégradation du milieu écologique.» Donc, ça, si on va devant les tribunaux, si éventuellement vous n'écrivez pas dans votre rapport que ce genre de technologie devrait être interdite, bien, on pourrait jouer beaucoup sur le mot «susceptible».

Quand quelqu'un va à 150 kilomètres/heure sur l'autoroute, on lui fait payer une contravention, indépendamment s'il a créé un accident ou pas. Il était susceptible de provoquer un accident, on lui donne une contravention. Quand vous déversez 4 litres d'essence à l'heure, vous êtes susceptible de porter préjudice à l'environnement. Donc, on devrait vous interdire ça, peu importe la façon avec laquelle le déversement est effectué.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je n'entrerai pas dans la distinction et je vous remercie beaucoup de votre prestation.

1340 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est sûr que si vous allez devant les tribunaux, il va y avoir un débat de sémantique. Parce que «déverser», évidemment, les avocats de la partie adverse vont dire que c'est l'acte de verser, alors qu'avec un moteur, c'est des pertes, des rejets, ce n'est pas un acte de même nature.

Mais c'est le même problème que les pesticides. Tous les articles, tous les scientifiques s'entendent pour dire que les pesticides sont directement responsables de dommages importants dans l'environnement. Et même les organismes, comme les organismes qu'on a entendus hier, ne proposent pas 0 pesticide. Quelques rares organismes proposent 0 pesticide, mais très peu.

M. PIERRE DÉPÔT :

C'est l'avantage d'être un simple citoyen, on peut dire des vérités qui ne sont pas nécessairement agréables à entendre, sans crainte toujours de perdre des votes.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous en avez gagné, vous avez un fan club en arrière.

LE PRÉSIDENT :

Comme disait l'autre, c'est mon opinion et je la partage. Merci beaucoup.

M. PIERRE DÉPÔT :

Merci.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterai donc les gens de la Corporation de gestion CHARMES, s'il vous plaît!

1375 **M. DANIEL BERGERON :**

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1380 Bonjour!

M. DANIEL BERGERON :

1385 Mon nom, c'est Daniel Bergeron. Je suis de la Corporation CHARMES. Tout d'abord, moi, au niveau de mon mémoire, je me suis concentré sur un thème bien précis qui est l'érosion, que je vais pouvoir vous parler tout au long de la conférence. Cependant, j'aimerais tout d'abord un petit peu parler de la mission de CHARMES, c'est quoi exactement CHARMES. Je vais vous la lire, je ne pourrai pas me tromper dans les termes.

1390 La Corporation CHARMES est un organisme autonome, sans but lucratif, qui, par l'amélioration de la qualité de l'environnement, favorise l'aménagement des milieux aquatiques et riverains des rivières Magog et Saint-François, pour les rendre accessibles aux citoyens. CHARMES oeuvre, depuis les années 75, au niveau de la qualité de l'eau.

1395 Donc, sans plus tarder, je vais débiter ma conférence sur le contrôle de l'érosion en milieu urbain. Vous pouvez peut-être...

LE PRÉSIDENT :

1400 C'est le mot «conférence» qui me fait peur.

M. DANIEL BERGERON :

Bien, conférence dans le terme de mémoire.

1405 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que votre mémoire est très considérable. Il est très technique aussi.

1410 **M. DANIEL BERGERON :**

Oui, c'est ça, c'est très technique. D'ailleurs, ce que je veux vous montrer un petit peu aujourd'hui, c'est vraiment l'impact de l'érosion et c'est qu'est-ce qu'on peut faire pour régler cet impact-là.

1415 En fait, le plan de ma présentation, je vais avoir le but, les objectifs, l'érosion et ses diverses formes, les impacts de l'érosion, les principes de base pour contrôler l'érosion en milieu urbain, les outils de décision, puis les moyens de contrôle de l'érosion et, pour terminer, la conclusion. D'ailleurs, ça résume vraiment le mémoire que vous avez entre les mains.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, dans quinze minutes, je vous fais signe d'arriver à la conclusion. C'est correct?

1425 **M. DANIEL BERGERON :**

Il n'y a pas de problème, vous allez voir, on va arriver. Donc, mon but ultime, c'est de diminuer les matières en suspension contenues dans l'eau du ruissellement. D'ailleurs, depuis que je suis ici, tout à l'heure, on parle que de diminuer les matières en suspension, les sédiments dans l'eau. Donc, moi, aujourd'hui, je vais arriver avec un élément de réponse, vous allez le voir. Je ne m'attarderai pas sur ça, sinon je vais dépasser mon quinze minutes.

1430 Donc, les objectifs afin de diminuer les matières en suspension dans l'eau, tout d'abord, c'est: d'appliquer des méthodes de contrôle de l'érosion sur chaque site de construction. Quand on parle de sites de construction, moi, c'est essentiellement en milieu urbain que je parle au niveau du mémoire. Mettre en place une réglementation et émettre le permis de construction sur réception d'un plan de gestion du contrôle de l'érosion.

1435 Je vais en parler tout à l'heure un plan de gestion c'est quoi exactement et à quoi ça va servir. Mais c'est ça l'objectif pour arriver à notre but, de diminuer les matières en suspension dans l'eau.

1440 Tout d'abord, j'aimerais peut-être expliquer c'est quoi l'érosion. Le processus d'érosion, c'est le décrochement des particules du sol dû à l'impact de l'eau, les gouttelettes. Lorsqu'il y a des pluies importantes, le sol va être arraché, va être décroché. Et, bien sûr dans le processus d'érosion, on a également le transport des particules fait par le ruissellement. Également au niveau de l'érosion, on a les processus de sédimentation, c'est-à-dire l'accumulation des particules. Lorsqu'il n'y a plus de courant ou lorsqu'il n'y a plus beaucoup d'eau, il va y avoir accumulation des particules.

1445 Maintenant, d'autres points relativement importants au niveau des sites de construction en milieu urbain. Selon une étude de l'Ontario, une étude scientifique, il y a 200 à 400 fois plus d'érosion de matières en suspension dans les milieux urbains qu'en milieu rural. Donc, en

1455

milieu urbain, on provoque beaucoup d'érosion. Et puis ce qu'ils donnent en termes de tonnes, pour vous donner les chiffres de l'importance et de l'impact de l'érosion, on a observé qu'il y a environ 20 000 tonnes par kilomètre carré par année, ce qui représente 4 tonnes par nouveau résident. Donc, chaque personne qui construit une maison, qu'il y a un site de construction, ça va générer environ 4 tonnes de sédiments.

1460

Donc, ici, pour vous montrer un petit peu l'impact des types d'érosion, il y a différents types d'érosion et diverses formes. On a tout d'abord une érosion en nappe, c'est une érosion sommaire qui agit en superficie du sol. Ensuite, on a un autre type d'érosion qui est plus important, l'érosion en rigole. D'ailleurs, ça débute toujours par une érosion en nappe, ensuite, ça s'accroît pour avoir une érosion en rigole. Et pour terminer, lorsque les rigoles se rassemblent, elles vont faire le ravinement. Ce qu'on voit ici, d'ailleurs, sur la partie 3 de la diapositive.

1465

1470

L'impact de l'érosion. Tout à l'heure, j'entendais les gens parler un petit peu de l'impact des plantes, le phosphore et tout. L'érosion fait partie d'un impact environnemental important. Suite à l'érosion, on a une diminution de la transparence de l'eau, une accumulation de sédiments. Donc, ce qui va faire en sorte d'augmenter la température de l'eau, de diminuer l'oxygène dissout. Et, bien sûr, on va faire face à des pertes d'habitats, une perturbation de l'habitat et même des pertes de frayères.

1475

Également, au niveau de l'érosion, on va observer également du transport de polluants. Ça va affecter la qualité de l'eau, bien sûr. On parle de conductivité, d'augmentation de la conductivité, changement au niveau des pH et, bien sûr, augmentation de nitrates, phosphore, ce qui va faire en sorte, bon, prolifération de plantes et tout, et, bien sûr, jusqu'à une certaine limite, l'eutrophisation du milieu.

1480

1485

Donc, les impacts économiques de l'érosion. D'ailleurs, on le voit ici sur la photo, juste ici à droite, un puisard qui a été comblé de sédiments suite à des travaux de construction. C'est sûr qu'au niveau de l'impact de l'érosion, on a les activités récréatives jusqu'à ce que le milieu soit un peu, bien, je dirais, moins intéressant pour les gens. L'accumulation également de sédiments va faire en sorte qu'il va y avoir des problématiques au niveau de la navigation, également l'impact de remplacement du sol perdu, la réhabilitation des habitats perturbés.

1490

Et j'aimerais peut-être juste m'attarder sur le programme d'entretien. Ici, à Sherbrooke, une année, au niveau des puisards qu'on voit ici sur la photo, la Ville a investi 72 000 \$ juste pour l'entretien des puisards et sans compter également la station d'épuration, qui doit nettoyer le sable également qui entre dans la station d'épuration à Sherbrooke.

1495

Et un autre impact économique important que vous avez sûrement entendu parler, vous avez vu la méthode un tiers - deux tiers, je pense qu'il y a un impact économique important par rapport à cette pratique-là. On fait des économies importantes.

1500

Donc, l'impact de l'érosion. Je voulais un petit peu de visuel vous montrer l'impact. On voit ici sur la rivière - d'ailleurs, c'est la rivière Magog - il y avait des travaux de construction et puis on voit le panache qui est créé au niveau de la rivière.

1505

Les principes de base, ce qu'on doit faire pour contrôler l'érosion, on doit prendre en considération l'aspect général du terrain, limiter la superficie d'intervention. Il faut vérifier également la topographie, c'est-à-dire la pente, la longueur de la pente, limiter le temps d'exposition des zones dénudées. Et, bien sûr, on peut diviser le site par secteurs. C'est-à-dire que lorsqu'on fait des travaux, on peut faire un petit secteur, le stabiliser et compléter avec un autre secteur.

1510

Donc, les principes de base encore. Maintenir en place l'agitation existante, c'est essentiel, puis c'est fondamental, et c'est très simple à faire.

1515

Stabiliser les zones dénudées. Ici, on a un bel exemple au niveau stabilisation. On a un talus qui a été vraiment travaillé et, quelques jours après, il y a eu une pluie, bien, regardez toutes les rigoles qu'on a observées. S'il y avait seulement eu une pratique de stabilisation, et voilà, on venait de protéger je ne sais pas combien de kilogrammes de sable qui ont été perdus juste dans un cas très simple qu'on voit ici.

1520

Assurer également un programme d'inspection et d'entretien, c'est essentiel pour contrôler l'érosion.

Donc, on a des outils de décision. On parle de certaines formules qui vont traiter de la superficie de la pente, je ne veux pas m'attarder très longtemps sur ça.

1525

On a également un plan de gestion des sites, que j'ai parlé tout à l'heure, c'est tout simplement un plan comme celui-là, au même titre que, par exemple, un plan de maison qu'il pourrait y avoir. Ici, on voit le recouvrement des matériaux. C'est une pratique qu'on doit faire. On installe des clôtures à sédiments sur le long des travaux, on conserve la végétation en place.

1530

Et un autre aspect très important, l'entrée du site stabilisé qu'on observe ici, souvent lorsqu'on ne stabilise pas bien l'entrée du site, on observe des coulées importantes de sable et de sédiments qui vont couler sur le chemin et se rendre à la rivière, dans les puisards.

1535

Donc, ici, j'ai mis quelques moyens visuels. Puis je peux vous dire par rapport aux moyens que, au Québec, on n'a rien, on n'a aucune pratique. Tout ça, c'est plusieurs photos qui sont prises aux États-Unis, en Ontario qui, eux, ont déjà des réglementations par rapport à ça.

1540

Donc, ici, je disais tout à l'heure garder une zone végétalisée, installer des clôtures. C'est une toile qui fait en sorte de faire un filtre. On installe des paillis également. On doit également recouvrir les matériaux.

Et puis en bas ici, c'est vraiment un procédé qui est vraiment très efficace également sur les talus. On installe ce type de protecteur-là et, voilà, on vient de sauver vraiment beaucoup de perte de sol.

Donc, encore ici, on a encore des moyens. On a des ballots de paille. Ici, tout simplement, c'est bête à dire, une digue de déviation. Lorsqu'on fait, par exemple, les travaux dans une pente abrupte, on a tout simplement à faire une digue et dévier l'eau vers un bassin de rétention du côté soit droit ou gauche du terrain et on peut librement faire les travaux de construction sur le site.

On a également le recouvrement des puisards, qui est très important en ville. Bon, je l'ai dit tout à l'heure en termes de coûts que ça peut représenter. Les bassins de rétention.

Je vais passer vite pour arriver à notre conclusion bientôt. On a également les moyens de contrôle. On a encore d'autres moyens: l'engazonnement, la tourbe, des seuils, l'accès stabilisé que j'ai parlé tout à l'heure, digue d'interception.

Un autre point également qui est important, les constructions en période hivernale. Lorsqu'on fait des travaux l'hiver, il faut vraiment y penser parce que c'est très difficile à contrôler l'érosion lorsqu'il y a, par exemple, de la fonte, il va y avoir du sable, beaucoup de matériels qui vont être transportés durant l'hiver.

Et également un autre point qui est fondamental dans tous les moyens de contrôle de l'érosion, c'est un programme d'entretien et de suivi. Même si on met les meilleures structures, les meilleurs moyens, si on n'a pas d'entretien, du suivi, ça fonctionne plus ou moins bien.

Et comme conclusion, au niveau de la conclusion, le contrôle de l'érosion est essentiel pour la protection des habitats, puis depuis tout à l'heure que j'entends parler des gens par rapport à ça. Il faudrait implanter une réglementation provinciale et puis que cette réglementation provinciale, que ce soit les municipalités qui émettent des permis pour chaque site de construction, au même titre qu'une construction d'une maison. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Puis à partir de ça, on va faire en sorte d'arriver à protéger nos habitats.

Donc, sur ça, je termine sur la conclusion et voilà la fin. Donc, c'est fini pour moi.

LE PRÉSIDENT :

Ce travail-là que vous avez déposé, c'est votre travail à vous, principalement?

M. DANIEL BERGERON :

Oui, oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

1585

Il a été approuvé, j'imagine, par CHARMES? Vous le présentez au nom d'une organisation?

1590

M. DANIEL BERGERON :

Oui, oui, exactement, oui.

1595

LE PRÉSIDENT :

Il aurait été utile pour vous de marquer votre nom dessus. Je vais vous dire pourquoi. Parce qu'on va le diffuser dans tous les sites du Québec et évidemment, si vous en êtes l'auteur et que votre nom est dessus, c'est bon pour vous. Vous êtes jeune et ce n'est pas déplaisant d'avoir ça.

1600

Premièrement, félicitations. Évidemment, c'est quelque chose de très précis, de très technique. Dites-moi, est-ce que vous avez évalué de l'autre point de vue, pas au point de vue économique - ça, au point de vue économique, pour la société, c'est rentable - mais pour la personne qui fait construire une maison.

1605

Moi, je demeure dans un petit bled. On vend des maisons neuves à 60 000 \$ et il y a affluence de jeunes couples plutôt pauvres qui, enfin, vont avoir une maison.

1610

Est-ce que vous avez évalué le surcoût que ça représente pour le contracteur de mettre en place les mesures de protection que vous suggérez? Ça veut dire combien de déboursés cette réglementation que vous demandez représenterait par maison?

1615

M. DANIEL BERGERON :

Tout d'abord, tout dépendant du site de construction. Il y a des sites qui sont plus problématiques que d'autres, surtout lorsqu'on a une pente, la topographie du terrain influence beaucoup au niveau des coûts. Mais cependant, si on a un site qui n'a pas beaucoup de pente, il s'agit tout simplement d'installer une clôture à sédiments qui peut représenter, tout dépendant de la distance, de l'ordre de peut-être un 500 \$ supplémentaire aux coûts.

1620

Et puis, bien sûr, il y a de stabiliser également l'entrée, qui est fondamental dans les travaux. Ça, je pense, ça peut déjà entrer dans les travaux de construction du bâtiment, qu'il doit stabiliser l'entrée. C'est juste une mesure préventive pour faire en sorte que l'érosion, qu'il n'y ait pas d'accumulation. Puis non seulement ça, les travailleurs qui arrivent sur le site, ils ne restent pas pris avec leur véhicule.

1625

LE PRÉSIDENT :

De toute manière, il faut le faire avant ou après, mais il faut le faire.

1630 **M. DANIEL BERGERON :**

Exactement, c'est ça.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1640 Oui. La question qui m'est arrivée, elle est hypothétique, mais dans l'éventualité où une telle recommandation était retenue, que des normes nouvelles soient donc exigées de la part de la Régie du bâtiment, il faut croire, et aussi que la Commission de la construction accepterait ça, la Municipalité, dites-vous, serait l'organisme chargé de l'application. Comment peut-on faire constamment des vérifications?

1645 Parce que, en particulier en milieu rural, on sait que le travail au noir existe encore. Il y a les jobbeurs qui travaillent. Et parfois, c'est le maire de la municipalité lui-même qui fait ça. Alors, comment cette problématique-là pourrait-elle être contournée, d'après vous?

1650 **M. DANIEL BERGERON :**

C'est sûr qu'au niveau des travaux de construction, quand je parlais tout à l'heure d'émettre un permis de construction, les gens doivent avoir leur permis de construction pour réaliser les travaux. Et puis au niveau de cette réglementation-là, c'est au même titre qu'un
1655 permis de construction, c'est sur le même phénomène. C'est-à-dire qu'il y a toujours des gens qui vont inspecter les bâtiments, bien, là, à ce moment-là, c'est un inspecteur qui va vérifier les mesures du contrôle d'érosion.

Et puis d'ailleurs, le contracteur doit émettre un plan de gestion, le fameux plan que je
1660 disais tout à l'heure. Et puis ce plan de gestion là doit être rattaché soit au plan du bâtiment de la maison. C'est-à-dire que la personne qui va avoir un permis, s'en va à la Municipalité, amène son plan de gestion du contrôle d'érosion au même titre que son plan de bâtiment, et puis à ce moment-là va approuver le plan de gestion.

1665 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je me fais l'avocate du diable là. Oublions les travaux de construction soit d'une résidence, bon. Mais vous savez, les petits travaux qui se font en l'espace d'un avant-midi, mais qui sont nécessairement du travail de renhaussement de terrain ou des trucs comme ça et
1670 qui, pour la plupart des cas dans les petites municipalités, enfin, l'inspecteur municipal, le samedi matin, n'est pas là, puis bon, mais il y en a quand même beaucoup. Et dans un petit secteur, ça peut éventuellement causer des problèmes à l'environnement.

1675 Ça, là, il va falloir continuer à vivre avec, selon vous, même si votre recommandation
 était suivie?

M. DANIEL BERGERON :

1680 C'est sûr que cette question-là, je pourrais la répondre au même titre que le travail au
 noir. C'est très difficile à contrôler cet aspect-là, à moins que la population soit très sensibilisée
 à ça et puis qu'ils disent: «Bon, bien, là, il doit afficher son permis de construction dans la
 fenêtre» puis le voisin dire: «As-tu ton permis?» là, à ce moment-là, lui, il appelle. De cette
 façon-là, ça pourrait être un moyen, une méthode, sauf que ça, c'est très difficile par rapport à
 ça.

1685 C'est comme dans la faune également, s'il y a des braconniers, s'il n'y a pas personne
 qui les dénonce -- je pense qu'il doit y avoir une campagne de sensibilisation importante à cet
 effet pour faire en sorte que le voisin qui voit le terrain dénudé, puis à ce moment-là, bien, avec
 une campagne de sensibilisation comme ça, bien, les gens, le voisin va le dénoncer. Au
1690 même titre qu'un braconnier qui capture des truites, puis personne ne l'a vu, c'est parfait, mais
 si le voisin l'a vu, bien, il va le dénoncer.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1695 Est-ce que vous avez examiné la situation particulière du Québec à l'égard du gel et du
 dégel et de la neige par rapport à l'érosion?

M. DANIEL BERGERON :

1700

Oui. Tout à l'heure, j'en ai glissé un mot. En période hivernale, effectivement à la période d'hiver, lorsque quelqu'un voudrait construire un bâtiment pendant l'hiver, il faudrait s'assurer qu'il y ait des mesures de contrôle juste avant que l'hiver arrive. À ce moment-là, on peut régler certaines problématiques. Mais encore là, l'hiver, c'est difficile de contrôler l'érosion.

1705

Donc, il faut faire en sorte de minimiser les travaux de construction durant l'hiver. C'est sûr que dans certains cas, c'est difficile, mais il y a quand même des mesures qu'on peut appliquer. Mais au niveau du contrôle, ça prend un suivi important d'entretien l'hiver.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1710

Est-ce qu'il y a des exemples de provinces, par exemple, canadiennes qui ont introduit dans leur Code du bâtiment des dispositions sur le contrôle de l'érosion?

M. DANIEL BERGERON :

1715

En Ontario, il y a des mesures qui sont appliquées. Au niveau du Code du bâtiment, là, par exemple, il faudrait que je vérifie comme il faut pour vous donner la réponse.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1720

Est-ce que les constructeurs de grands travaux, comme le ministère des Transports qui fait des routes, Hydro-Québec qui fait des lignes de transport de l'énergie, TQM qui construit des gazoducs, adhèrent à ces pratiques de contrôle d'érosion?

1725

M. DANIEL BERGERON :

1730

Bien, je pense qu'ils doivent le faire. Présentement, en tout cas, moi, je travaille beaucoup avec le ministère des Transports, puis je pense qu'il commence à être sensibilisé par rapport à ça, parce que tout le tour du Québec, ils ont tous des mesures... en tout cas, pour la plupart, ils ont des mesures de contrôle. Dans le Maine, dans le Vermont, je pourrais vous nommer. Puis dans le mémoire, ça en traite, il y a plus de 25 États, sinon plus, qui ont des mesures de contrôle de construction de routes, de chantiers.

1735

Puis d'ailleurs, les photos qu'on a vues, c'était sur la route ici, par rapport au ministère des Transports, c'était des travaux qui avaient été réalisés par le ministère des Transports. Sauf que le fait que, bon, ces mesures-là ne sont pas... ici, au Québec, on n'en a pas, donc, il faut commencer à quelque part. Donc, les gens commencent à être sensibilisés à cet effet.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1740

Compte tenu de la fragilité de plusieurs milieux et de l'artificialisation d'un grand nombre de lacs, par exemple dont on a parlé tout à l'heure, est-ce que des mesures plus sévères pour la villégiature devraient être adoptées?

M. DANIEL BERGERON :

1745

C'est clair. C'est vraiment clair. Du moment que les gens vont conserver une bande de végétaux en avant du lac, c'est sûr qu'il va y avoir un impact vraiment minimisé au niveau des lacs.

1750

Dans le fond, d'ailleurs, tout ce que j'ai mentionné là pourrait s'appliquer soit en milieu urbain ou bien en bordure des lacs également, puis même devrait s'appliquer partout d'ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

1755

Alors, merci beaucoup, monsieur Bergeron.

M. DANIEL BERGERON :

1760

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1765

On a eu tantôt une petite panne d'électricité, ce qui nous a permis d'amorcer une petite pause santé. Donc, je vais vous la raccourcir à dix minutes et, dans dix minutes, on reprendra avec l'Association pour la protection du lac Montjoie. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1770

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1775

J'invite les représentants de l'Association pour la protection du lac Montjoie, s'il vous plaît.

M. RODRIGUE BLAIS :

1780

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur!

1785 **M. RODRIGUE BLAIS :**

Je suis Rodrigue Blais, président de l'Association pour la protection du lac Montjoie. Peut-être qu'en débutant, j'aimerais un peu vous parler de notre réalité du lac Montjoie; puis après ça, rapidement vous présenter notre mémoire.

1790

D'abord, l'Association pour la protection du lac Montjoie existe depuis trente ans. Elle a pris naissance avec le développement du lac Montjoie, qui remonte à peu près à ce temps-là. Il faut vous dire que le lac Montjoie, c'est un réservoir d'eau potable non seulement pour les riverains, mais aussi pour la population de Bromptonville et une partie de la population de Saint-Élie-d'Orford.

1795

Il n'y a pas de bateaux à moteur à essence au lac Montjoie depuis vingt ans. Il y a eu quelques deux, trois résistants pendant les dix premières années, mais c'est chose faite depuis dix ans.

1800

LE PRÉSIDENT :

Vous les appelez d'ailleurs récalcitrants.

1805 **M. RODRIGUE BLAIS :**

C'est ça. Toutes les résidences, à l'exception d'une, au lac Montjoie sont branchées sur un réseau d'égout que l'Association des propriétaires a pu obtenir en 1972. Il n'y a pratiquement pas d'entreprises agricoles dans le bassin versant du lac Montjoie. Et le bassin versant du lac Montjoie, c'est un lac de tête, ça veut dire qu'il est alimenté par des sources.

1810

Alors vous allez me dire: «Avec tout ça, vous n'avez rien à vous plaindre, l'eau doit être parfaite, etc.»? Ce n'est malheureusement pas le cas, c'est que ça demeure un lac fragile. Son eau prend 617 jours à se renouveler. Et la profondeur du lac est d'une moyenne de 8 mètres. Alors, ça demeure un lac très fragile.

1815

LE PRÉSIDENT :

Vous dites 8 mètres? Parce que dans votre mémoire, c'est 4 mètres.

1820

M. RODRIGUE BLAIS :

C'est une erreur. C'est 8.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. RODRIGUE BLAIS :

1830

Alors, pour vous présenter notre mémoire, je vais lire le texte que j'ai préparé, c'est ce qui va aller certainement le plus vite. Un autre texte que celui-là.

LE PRÉSIDENT :

1835

D'accord. Parce que je voyais arriver celui-là!

M. RODRIGUE BLAIS :

1840

Alors, les réflexions et les recommandations qu'on veut discuter avec vous autres s'inspirent de trois questions du document de consultation et touchent, pour nous, quatre sujets: l'approche légale versus l'approche volontaire; le niveau local comme lieu de certaines décisions; le lien entre la gestion de l'eau et la gestion du territoire; et la notion de bassin versant.

1845

Pour traiter de ces quatre sujets, on voudrait vous parler des contrevenants aux règlements municipaux, de la complexité administrative de la gestion de l'eau et des territoires entourant les lacs et cours d'eau, et la gestion par bassin versant.

1850

Pour vous parler des contrevenants aux règlements municipaux, nous osons vous présenter une tranche de petite vie pseudo-urbaine. Le lac Montjoie compte quelques 80 riverains. La plupart y demeurent en permanence. Une quinzaine, nostalgiques de la Ville, ont conservé le réflexe de la pelouse verte, exempte chimiquement de mauvaises herbes, garnie de fleurs et d'arbustes cultivés, le tout bien engraisé. Vis-à-vis leur propriété et de plus en plus vis-à-vis celle des voisins commencent à proliférer les algues.

1855

Non seulement les règlements municipaux interdisent les fertilisants et les herbicides, mais en plus, on connaît très bien les effets nocifs de ceux-ci sur la qualité de l'eau. Que voulez-vous, la protection de l'environnement, ça commence toujours chez le voisin. Que faire avec ces riverains, ces marginaux qui, en toute connaissance de cause, persistent à polluer et font passer leur vision et leur bien privé avant le bien public?

1860

Les municipalités hésitent à sévir. Elles invoquent le manque de moyens. L'inspecteur n'a pas le temps. Ça va créer du trouble. Il y a d'autres priorités. On peut donc difficilement tout

1865 miser sur l'approche volontaire. Il importe que les administrations publiques se dotent de
moyens efficaces pour que les lois visant à protéger la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau
atteignent leurs objectifs. Quant à nous, nous préconisons d'une part des sanctions dissuasives
et, d'autre part, nous croyons qu'il faut tabler surtout sur les jeunes pour protéger
1870 l'environnement. En effet, c'est une question de valeur et cela nous amène à interpeller le milieu
scolaire.

Voici nos recommandations par rapport à la question des contrevenants: que les
sanctions prévues contre ceux qui enfreignent les lois et les règlements soient renforcées et
dissuasives; que l'instance mandatée pour veiller au respect des lois et règlements dispose de
1875 moyens efficaces d'interventions préventives et curatives; et que le ministère de l'Éducation
insère dans le programme de formation de la personne un volet important axé sur le respect de
l'environnement et sur la protection de la ressource eau en particulier.

Notre deuxième point. Sans l'ombre d'un doute, la gestion des territoires comportant
1880 des lacs et des cours d'eau ressort comme préalable à la gestion de l'eau elle-même.
Cependant, cette gestion s'avère complexe, d'abord en raison du chevauchement fréquent des
lacs et des cours d'eau sur plus d'une municipalité et parfois sur plus d'une MRC et aussi en
raison du partage des compétences entre le ministère de l'Environnement, la MRC et la
Municipalité.

1885 Prenons encore le lac Montjoie. Celui-ci est situé en grande partie sur le territoire de
Saint-Denis-de-Brompton, mais déborde jusque dans Saint-Élie-d'Orford. De plus, ces deux
municipalités appartiennent respectivement à la MRC du Val Saint-François et à celle de
Sherbrooke, d'où deux règlements de zonage, deux schémas d'aménagement différents.

1890 Quant au partage des compétences en matière d'environnement, là aussi c'est
compliqué. Nous avons compris dans nos recherches que c'est le ministère de l'Environnement
qui définit les normes minimales de protection de l'environnement. Le schéma d'aménagement
de la MRC s'y soumet. Cette dernière a cependant le pouvoir de fixer des normes plus sévères
1895 que celles du ministère de l'Environnement, mais ne le fait pas. Les municipalités, pour leur
part, ont le même pouvoir d'améliorer les normes du schéma d'aménagement des MRC, mais
s'en dispensent plus souvent qu'autrement.

Nous avons consulté les règlements de zonage des deux municipalités régissant le lac
1900 Montjoie et les schémas d'aménagement des deux MRC concernées. Nous avons bien saisi
que la préoccupation de fond, tant des MRC que des municipalités, c'est le développement.
Les règlements sont conçus dans la perspective de l'entraver le moins possible. L'intention de
protéger l'environnement et la qualité de l'eau existe, bien sûr, mais sur la base de normes
minimales. Il n'est donc pas étonnant que le contrôle, comme nous l'avons souligné
1905 précédemment, soit aussi minimal. Ceux qui les transgressent n'ont pas grand-chose à
craindre, les poursuites sont rares.

1910

Devant ces faits, l'Association pour la protection du lac Montjoie suggère de réserver la préservation de l'environnement des lacs et cours d'eau à une instance dont ce serait la raison d'être.

1915

Voici nos recommandations à ce chapitre: que le gouvernement du Québec adopte une loi-cadre sur la gestion de l'eau au Québec; que la protection de l'environnement des territoires, des lacs et cours d'eau soit confiée à un organisme provincial avec le mandat d'édicter les normes et usages, d'en assurer l'application et d'exercer les vérifications appropriées.

1920

Il est inefficace et écologiquement hasardeux de maintenir, d'amener ou de ramener à l'échelle locale la prise de décision concernant la gestion des lacs et cours d'eau.

1925

Le dernier point que nous voulons aborder, c'est celui de la gestion par bassin versant. Il n'y a aucun doute pour nous et pour plusieurs intervenants, croyons-nous, la notion de bassin versant est fondamentale lorsqu'il est question de protéger la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau. On le sait, les eaux de ruissellement des terres à l'intérieur d'un bassin versant se retrouvent automatiquement, avec tout ce qu'elles charroient, dans le lac ou cours d'eau en aval. Tout ouvrage effectué dans le bassin versant affecte l'écosystème, qu'il s'agisse de l'abattage d'arbres, de drainage agricole, de fertilisation des champs, d'épandage de fondant à neige, d'herbicides, de fosses septiques, etc. Ces activités entraînent tôt ou tard des sédiments dans le lac ou le cours d'eau et en détériorent la qualité.

1930

La notion de bassin versant constitue sûrement le meilleur concept organisateur des normes à édicter pour assurer la protection de la qualité de l'eau. La solution de ce vaste problème réside dans le contrôle de toute l'activité se déroulant dans le bassin versant. Les raisons qui militent en faveur de cette approche reposent principalement sur la non-adaptation des règlements actuels à la topographie du territoire.

1935

Par exemple, le bannissement des fertilisants à moins de 150 mètres d'un plan d'eau constitue une première ligne de défense très utile. Mais s'appliquant indépendamment de la topographie des terres entourant le lac ou le cours d'eau, cette mesure s'avère insuffisante. C'est le cas quand il y a une pente de plus de 30 % sur une distance de 500 mètres avec un ruisseau qui coule en ligne droite vers le lac. Le ruissellement entraîne rapidement dans le lac des produits dommageables.

1940

1945

Vous comprendrez notre recommandation: que la notion de bassin versant soit retenue comme concept organisateur pour définir les normes de protection et les usages des territoires situés à l'intérieur des bassins versants, des lacs et cours d'eau.

1950

En terminant, permettez-nous de souligner que l'ensemble des principes et objectifs définis par le document de consultation publique sur la gestion de l'eau nous apparaissent hautement défendables. Cependant, il faut aller plus loin que le niveau d'une politique. La gestion de l'eau au Québec doit reposer fondamentalement sur une loi-cadre. Par ailleurs, il ne faut pas croire que parce qu'on a adopté une loi, on a tout réglé. Notre expérience nous dicte

1955

que ce n'est pas le cas. Il existe actuellement des normes et des règlements qui ont force de loi, mais comme l'a révélé notre mémoire, en l'absence de contrôle, la nature humaine étant ce qu'elle est, il y a toujours des marginaux pour les ignorer. Le suivi des lois importe au plus haut point.

1960

Enfin, si nous résumons, l'Association pour la protection du lac Montjoie recommande que: la gestion de l'eau doit utiliser le concept organisateur de bassin versant; les règlements doivent être appliqués et les sanctions prévues doivent être effectives; et devant la complexité administrative actuelle des territoires des lacs et cours d'eau, une instance québécoise doit être constituée pour gérer l'eau sous toutes ses formes. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1965

Merci beaucoup, monsieur Blais. Je pense qu'une question assez complexe que vous soulevez, c'est comment articuler dans le concret la gestion par bassin versant, d'une part, et l'idée de cette instance québécoise. Ce qu'on observe, c'est que les gens localement veulent beaucoup être impliqués et de participer, puis gérer leurs affaires, mais quand il arrive le temps de faire la surveillance, ils ne veulent plus la faire. Puis là, ils demandent que quelqu'un d'autre la fasse. Est-ce qu'il y a cohérence entre les deux affirmations. C'est ça que j'aimerais vérifier avec vous.

1970

M. RODRIGUE BLAIS :

1975

Je pense que la gestion par bassin versant fait appel également, pour moi, à une instance qui dépasse le niveau d'une MRC ou le niveau d'une municipalité, compte tenu que la définition d'un bassin versant, d'un lac ou d'un cours d'eau n'a pas suivi le contour des MRC, etc. Et pour nous, je pense que ça prend une instance provinciale, la gestion de l'eau devient sa raison d'être et devient sa préoccupation principale, et non pas que ça soit, comme c'est le cas présentement au niveau des municipalités et des MRC, c'est bien plus le développement qui compte que la gestion de l'eau, que la préservation de la qualité de l'eau.

1980

1985

Quand on va, par exemple, dans une municipalité comme Saint-Denis-de-Brompton, où il y a cinq lacs sur son territoire, on est entendu par les échevins. Je pense qu'ils nous écoutent. Mais quand on va dans une municipalité où il y a un lac, puis dont la MRC c'est une grande ville, la préoccupation pour la gestion de l'eau est très secondaire. On n'a pas la même écoute.

1990

Alors, c'est pour ça que, pour moi, ça prend une instance qui a une préoccupation générale au niveau de la gestion de l'eau et qui évidemment, pour faire cette gestion, doit tendre à concerter les différents intervenants des différents milieux.

1995

Puis le bassin versant, pour moi, bien, je pense qu'il faut commencer par des petits territoires. Prenons le bassin versant d'un lac, c'est différent que de prendre le bassin versant du fleuve Saint-Laurent. Puis pour moi, si on commence à travailler au niveau des lacs de tête ou

des affluents des rivières, bien, pour moi, on va commencer à préserver la qualité de l'eau si on commence par là.

2000 Pour moi, le lien à faire entre, si on veut, une instance provinciale qui a une préoccupation sur la gestion de l'eau, pour moi, s'accommode avec la gestion par bassin versant. C'est ce que je peux vous dire là-dessus. Je ne suis pas un spécialiste dans le domaine de l'environnement, évidemment.

2005 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2010 Monsieur Blais, votre discours est un peu à l'encontre de ce qu'on entend souvent, dans le sens que souvent les organismes nous disent qu'il faut ramener le pouvoir au plan local, le plus près possible des citoyens, que ce soit des municipalités qui aient le pouvoir décisionnel et que les décisions doivent être décentralisées et les orientations doivent être prises en compte par les communautés locales. Si je comprends bien, vous, vous mettez un bémol et vous faites plus ou moins confiance aux corps locaux et régionaux constitués, en mentionnant que leur préoccupation est surtout axée sur le développement plutôt que sur la protection de l'environnement.

2015 **M. RODRIGUE BLAIS :**

2020 Ce que je vous dis, c'est que c'est ce qu'on constate chez nous. Puis j'ai bien l'impression qu'on n'est pas le seul lac à vivre ça. Maintenant, ça ne veut pas dire de tout enlever les responsabilités au niveau local, ce n'est pas ça que ça veut dire, c'est d'avoir une instance qui a une surveillance.

2025 On faisait une analogie avec les services de la faune, les contrôleurs de la faune, les surveillants. Ils ont une responsabilité de surveiller à ce que les lois soient respectées. Or, s'il y a des normes de protection de l'environnement, pourquoi qu'une instance provinciale ne s'assurerait pas que la Municipalité les applique? Si elle ne les applique pas, je pense qu'elle peut être interpellée. Parce que ce n'est pas tout de définir, ce qu'on dit aussi, de définir ou d'avoir des lois. Si on ne les suit pas, qu'on ne les applique pas ou qu'on n'en contrôle pas l'application, ça donne quoi?

2030 Vous savez, quand on parle de 15 résidants au lac Montjoie sur 80, c'est plus que 10 %, c'est 15 %. C'est quand même significatif en termes de non-respect d'un règlement. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas informé. L'Association, on passe notre temps à donner des circulaires puis de l'information. Mais ça, ça ne passe pas. Quand on interpelle la Municipalité pour dire: «Écoutez, regardez ça», bien, on n'a pas de preuve. Mais si un voisin voit quelqu'un épandre de l'engrais chimique sur son terrain, qu'il prenne une photo, puis à ce moment-là qu'il vienne témoigner en Cour. Puis s'il y a deux témoins, c'est encore mieux. Là, on pourra poursuivre. Les voisins ne sont pas forts là-dessus.

2035

2040

Il existe une technique. Pourquoi qu'on ne ferait pas des analyses de sol? Ah! bien, là, on va brandir tout le drapeau du droit à la propriété privée?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2045

La liberté individuelle.

M. RODRIGUE BLAIS :

2050

Oui, mais quand on reste sur le bord d'un lac, lac qui est public, là où c'est public. C'est un privilège qu'on a de demeurer sur le bord d'un lac, alors on ne doit pas polluer l'eau. Je pense que le droit à la propriété privée, il doit être assujéti au bien public qui est devant nous autres et dont on jouit, on a l'usage de cette eau-là.

2055

En tout cas, c'est le message qu'on veut passer. On sait bien qu'on sonne une cloche, mais...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2060

Est-ce que, à votre avis, monsieur Blais, les municipalités à ce moment-là qui seraient délinquantes au niveau de l'application des règlements, devraient par la voie de cet organisme dont vous parlez être soumises à des amendes, à des pénalités?

M. RODRIGUE BLAIS :

2065

Je ne suis pas allé jusque là dans ma réflexion mais, en tout cas, je pense qu'il y aura au moins une intervention à faire de cette instance-là auprès de cette municipalité-là, essayer de les convaincre d'adopter une réglementation qui va respecter la loi et le règlement. Mais est-ce que ça peut aller jusqu'à une amende?

2070

Mais je pense que le fait de dénoncer publiquement seulement une situation semblable, j'ai l'impression que ça exerce un moyen de pression très important sur une municipalité.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2075

Parce que ce que ça m'inspire votre déclaration, c'est plutôt la vision d'un organisme qui serait comme une sorte de tribunal beaucoup plus que comme un organisme de gestion.

M. RODRIGUE BLAIS :

2080

Non, je ne verrais pas ça comme un tribunal. Je vois ça plus comme un organisme de gestion. C'est sûr qu'on peut interpeller, mais je ne vois pas un organisme comme ça imposer des sanctions. Je ne vois pas ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2085 Ça, c'est une précision importante que vous me donnez.

M. RODRIGUE BLAIS :

2090 Je pense que je vois plus ça comme ça comme un organisme de gestion, dont l'eau, c'est sa raison d'être. La gestion de l'eau, c'est sa raison d'être.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2095 Parce que quand vous parlez de contrôle puis de suivi, moi, je voyais quelque chose de... le bras de la justice, ma foi!

M. RODRIGUE BLAIS :

2100 Bien, je ne sais pas, s'il y a une loi-cadre qui irait jusque sur la gestion de l'eau constituerait en quelque sorte une obligation aussi pour une municipalité de respecter ces normes-là qui seraient inscrites dans une loi. Mais là, je ne pense pas, le document de consultation ne va pas jusqu'à une loi. Ce qu'il propose, c'est plus une politique. Une politique, ce n'est pas aussi fort qu'une loi-cadre. Puis il y a d'autres pays, puis il y a d'autres provinces qui ont adopté des lois sur la gestion de l'eau. Alors, pourquoi qu'on n'irait pas aussi loin?

2105

LE PRÉSIDENT :

2110 Merci, monsieur Blais. Je voulais vous dire que j'ai particulièrement apprécié aussi dans votre document les annexes que vous y avez mises, à savoir l'extrait du règlement de zonage de Saint-Denis, de Saint-Élie, le document de la MRC, puis après aussi la littérature sur la Saskatchewan et l'Alberta. Alors, on voit qu'il y a un effort considérable. C'est très intéressant d'avoir assemblé comme ça toute une série de textes à caractère juridique pour voir comment ils s'articulent les uns sur les autres. Merci beaucoup.

2115 **M. RODRIGUE BLAIS :**

 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2120

 Alors, j'invite les représentants de l'ACEF, s'il vous plaît.

M. ALAIN ROBERT :

2125 Alors, bonjour, monsieur le président! Bonjour, madame, monsieur les commissaires!
Vu l'heure tardive, je vais vous faire le résumé d'un résumé. Vous avez constaté qu'on a...

LE PRÉSIDENT :

2130 Vous êtes monsieur?

M. ALAIN ROBERT :

2135 Alain Robert de l'ACEF Estrie. Alors, l'ACEF Estrie est un organisme qui a le mandat de
faire la promotion, la protection des intérêts et des droits des consommateurs et des
consommatrices, et on a toujours ce souci constant des personnes à revenus modestes. C'est
ce qui nous a amenés d'abord dans notre mémoire à tenter de faire la démonstration qu'il y a un
sûr problème de pauvreté au Québec. Et à beaucoup d'endroits, c'est un message qui ne
2140 passe pas facilement, ça, qu'il y a un sérieux problème de pauvreté. Il y a ceux qui s'en rendent
compte et il y a ceux qui ne veulent pas le voir. Il y a un problème à ce niveau-là. On l'a vécu
aussi aux audiences sur la fiscalité à Québec, ces derniers temps.

2145 On a aussi fait un rapide parallèle avec l'évolution, entre autres, de services publics,
comme le téléphone et l'électricité, au cours du 20^e siècle. C'est-à-dire qu'au départ, bien sûr,
ce sont des services relativement luxueux, qui font un peu la fête au village quand il y a une
maison qui l'a. Avec le temps, à l'époque où je suis jeune, moi, tout le monde a le téléphone, a
l'électricité et ce n'est pas un problème pour à peu près qui que ce soit. Les coûts relatifs par
rapport aux revenus font que tout le monde vit avec. Donc, toutes les alternatives disparaissent,
il n'y a pratiquement plus personne qui peut vivre sans électricité et sans le téléphone.

2150 On craint que cette mode actuelle de privatisation des services amène tout le secteur de
l'eau avec ça. Ce qui nous amène, bien sûr, à nous préoccuper d'abord de la distribution de
l'eau potable, ce qui ne nous empêche pas d'affirmer notre solidarité avec tous les organismes
et citoyens qui défendent les préoccupations environnementales.

2155 Mais dit brièvement, presque en boutade, nous, ce qu'on souhaite, en conclusion des
travaux de cette Commission, de ce que le gouvernement fera au bout de ça, c'est qu'il y ait un
principe très clair que personne au Québec ne sera privé d'eau parce qu'ils ont un problème de
pauvreté. Alors l'eau doit sortir du robinet sans boue, sans couleur, sans odeur et sans égard à
2160 la capacité de payer.

2165 On a fait une rapide enquête un peu autour ici, il semble que le problème ne se soit pas
posé en Estrie, mais il se serait déjà posé à Montréal. Enfin, mes informations ne sont pas très
précises là-dessus. Et on m'a dit que c'était déjà arrivé aussi en Abitibi assez récemment. Alors,
bien sûr, ça nous questionne beaucoup.

2170 Ce qui, bien sûr, nous amène à penser aux compteurs d'eau. Et ça aussi, il y en a en
Estrie. En fait, les trois municipalités autour de Sherbrooke ont installé des compteurs d'eau.

2170

C'est un compteur par construction. Donc, les édifices à plusieurs logements ont un seul compteur. On s'est un peu questionné: est-ce qu'il serait possible d'en arriver à ce qu'il y ait un compteur par logement? Et bien, ce n'est pas compliqué, on souhaite que cette idée-là soit remise là où elle doit être, c'est-à-dire aux oubliettes le plus tôt possible, pour toutes sortes de raisons. Et là, ça pose problème, si on met des compteurs uniquement dans les bungalows dans les banlieues et non pas dans les logements multiples, il y a des gens qui vont dire qu'il y a peut-être un traitement inégal.

2175

2180

Et c'est très clair aussi qu'il y a une nécessaire préoccupation d'économie d'eau, et ça ne passe pas nécessairement par les compteurs. Beaucoup de textes un peu partout, vous en avez sûrement vus vous aussi, parlent de ces fameuses fuites dans les réseaux municipaux. Le document aussi constatait que, finalement, il y a un problème à ce niveau-là, c'est que les municipalités ne savent pas très bien dans quel état est leur réseau. Est-ce qu'il est fiable pour longtemps? Est-ce qu'on devrait intervenir à coup de millions très très bientôt? Dans le fond, c'est la confusion à ce niveau-là.

2185

Alors, en ce qui concerne l'eau potable, moi, j'ai retiré un peu l'impression, après toutes ces lectures, qu'on ne sait pas vraiment de quoi on parle, ni en termes de l'état de la situation actuellement ni en termes de financement à moyen ou à long terme. Alors, chose certaine, le principe qu'aucune famille ne doit être privée d'eau sous aucun prétexte, pour nous, c'est important et, je dirais, c'est essentiel.

2190

2195

On touche aussi, bien sûr, à toutes sortes de sujets. Pour nous, c'est très clair que toute l'eau appartient aux Québécois et on a un problème avec les eaux souterraines qui sont captées actuellement. Et là, on pourrait faire le parallèle avec les mines, avec les forêts, ce serait assez scandaleux que des gens aient le droit de venir couper des forêts au Québec sans payer quelque redevance que ce soit à la société. Même chose pour les mines, finalement.

2200

Actuellement, il y a une industrie qui se développe, quant à nous, pas suffisamment encadrée. D'autres gens l'ont dit avant moi, on ne semble pas - enfin, certainement pas nous - mais on ne semble pas connaître vraiment la réalité en ce qui concerne les nappes phréatiques. Alors, comment on peut à ce moment-là permettre à des gens de pomper des quantités qui risquent de poser problème un jour.

2205

Et nous, ce qu'on voit là, le danger, c'est que quand il y aura problème, ce n'est pas évident de laisser une nappe se refaire. Il n'y a pas personne, je pense, qui laisserait facilement le droit à quelqu'un de pomper la même nappe dans laquelle on vit et adienne que pourra. Il y a certainement là lieu de resserrer très, très, très, très fort les réglementations autour de tout ça, de réviser la politique actuelle et d'imposer des redevances, comme il est tout à fait normal pour les forêts, pour les mines et quoi d'autre.

2210

Alors, en bref, comme je vous disais, j'essaierais de faire très court, pour nous, l'eau est et doit rester un bien public, gérée de façon publique.

2215

On a mis aussi quelques textes en ce qui concerne la réputation pas toujours très bonne que le secteur public se voit actuellement. Les moyens sont importants; les ressources sont importantes. On cite l'exemple d'un article qu'on a vu dans le Journal de Montréal où, à Montréal, il y a un inspecteur pour je ne sais plus combien d'interventions. C'est tout à fait aberrant. C'est la meilleure façon de prouver que le secteur public ne peut pas gérer la gestion de l'eau. Je parle de l'eau potable surtout mais probablement exact pour tous les autres secteurs aussi. Il faut un secteur public qui soit très efficace et qui soit tout à fait transparent. L'eau est un bien collectif, est un bien précieux. Et quand on considère que c'est un bien précieux, on le gère comme tel.

2220

2225

Après avoir rédigé ce mémoire-là, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de voir à la télévision l'exemple, je pense me souvenir que c'est la Municipalité de Pierrefonds, qui a un plan de détection des fuites de son réseau et qui intervient avant que ça pose problème. J'ai vu ça à l'émission «Enjeux», je crois, très intéressant. Je vous souhaite de rencontrer les gens de Pierrefonds.

2230

2235

En fait, eux ont pris cette décision-là lorsqu'ils ont réalisé que la demande pour l'eau potable était tellement élevée qu'ils devaient agrandir leur usine, donc des millions, et ils se sont dit: «Bien, peut-être avant d'agrandir l'usine, il y aurait lieu de vérifier si on n'en perd pas beaucoup puis est-ce qu'il y a moyen d'intervenir» et à la longue, constatent qu'en détectant et en intervenant très rapidement sur les fuites, bien, ils économisent aussi beaucoup de sous. Parce que si tu n'interviens pas quand il y a une petite fuite, cette fuite-là va finir par raviner une route qui s'écroule et ainsi de suite. Alors, eux, ils ont des détecteurs de fuite constamment sur la route et qui interviennent avant que ça pose vraiment problème.

2240

On avait aussi le souci de l'accès à ce que j'appelle les eaux récréatives en pensant que ça ne préoccupait pas beaucoup de gens. J'ai été content, aujourd'hui, d'entendre qu'effectivement on n'est pas les seuls à se préoccuper de l'accès aux eaux récréatives pour la population.

2245

Si c'est un besoin tout à fait élémentaire, il faut absolument assurer qu'il y ait de l'eau potable de bonne qualité qui rentre dans tous les foyers, sans aucune espèce de possibilité de punir les gens parce qu'ils sont pauvres, comme on vit aujourd'hui avec l'électricité; de plus en plus de gens ne peuvent pas se payer le téléphone. Est-ce qu'on va mettre la limite à l'eau ou ça va aller plus loin? C'est certainement inquiétant.

2250

Et toute cette question de l'eau potable, puisqu'on est dans le secteur municipal, on ne voit pas comment cette Commission pourrait sortir avec un plan très organisé, tout ça. Ça va certainement - enfin, c'est la conclusion à laquelle on en est venu - exiger une démarche tout à fait particulière, indépendante de la question de la protection des cours d'eau par rapport à la pollution.

2255

Mais c'est un immense problème qui va se poser un jour ou l'autre puisque, bien sûr, ça concerne des ministères, ça concerne les municipalités, ça concerne les entreprises privées. Et

2260

c'est tellement énorme. Et on ne semble pas savoir de quoi on parle - c'est ça dans le fond, c'est presque drôle - on ne semble pas savoir de quoi on parle en termes d'état des réseaux. Mais si c'est le cas, allons voir de quoi on parle. Et ça, déjà c'est une énorme démarche. Enfin, c'est grand le Québec, il y a beaucoup de municipalités.

2265

2270

Ce n'est pas écrit là-dedans, mais je ne peux pas m'empêcher de vous citer l'anecdote. J'ai connu, un jour, un monsieur qui était responsable, enfin, c'était un peu le gérant d'une toute petite municipalité très très loin d'ici, en Abitibi. Il y avait eu un problème dans leur petit système d'aqueduc et il m'avait dit que ça avait été difficile à détecter où était le problème. Je lui pose la question: «Il n'y a pas de carte de ça?» Il me dit: «Non, il n'y a jamais eu de carte du réseau d'aqueduc.» Alors, il me dit: «Tu t'imagines le problème que ça a été pour moi de réussir à trouver où passe chacun des tuyaux?» Alors, je lui dis: «Bon, là, vous allez en faire faire une carte?» Et j'ai eu comme réponse: «Bien, non. Moi, je me suis débrouillé, les autres se débrouilleront.» Est-ce que c'est comme ça partout? Ce serait épouvantable. Ça, c'est une anecdote vraie.

2275

2280

Alors, bien sûr, ça nous étonne aussi que Hydro-Québec et les producteurs privés puissent actuellement faire de la gestion de l'eau au Québec sans beaucoup de respect pour cette commission-là. Il serait étonnant aussi, par contre, qu'ils disent: «On met tout en moratoire et on attend les conclusions de la Commission.» Mais pour nous, c'est bien évident qu'on ne peut pas faire la gestion de l'eau au Québec sans inclure toute la question des barrages et des dérivations de rivières et tout ça. Et c'est déjà en train de se faire, hélas! Alors, on souhaite qu'il y ait un moratoire sur ces projets-là.

2285

Encore ce midi, j'entendais des discussions à Radio-Canada sur, oui ou non, faut-il d'autres barrages? Est-ce que Hydro-Québec en a besoin d'autres? Le débat n'est pas réglé, mais on continue, semble-t-il, à souhaiter -- Hydro-Québec a une attitude très mercantile, il faut beaucoup développer pour avoir beaucoup à vendre aux Américains si on n'en a pas besoin ici.

2290

2295

En conclusion, lorsqu'on lie la gestion de l'eau comme étant un bien public et précieux, quand on pense, avec la gestion énergétique - on est au Québec, on a beaucoup d'eau, on a beaucoup de barrages - les impératifs sociaux qui vont avec ça, et tout ça dans une perspective de développement durable, on se dit: «Finalement, on a là tous les ingrédients d'un superbe projet de société, fort probablement créateur d'emplois et fort probablement créateur d'expertises exportables.» Mais c'est vraiment un choix de société qu'il faut faire, il faut protéger l'eau, il faut l'aménager intelligemment et ça ne peut pas se dissocier de la gestion énergétique au Québec.

Est-ce que j'ai pris plus de 10 minutes?

LE PRÉSIDENT :

2300 Tout juste. Merci, d'abord. Votre document est empreint d'une certaine émotion. Bon, il y a une cause que vous défendez, qui est la cause des plus pauvres, cause noble entre toutes. Juste des précisions par rapport à certaines de vos affirmations.

2305 Ce qui apparaît dans beaucoup de municipalités, la question que vous soulevez des fuites est une question extrêmement importante, et de plus en plus de villes installent des - et là, il faut faire attention, les gens disent des compteurs, mais nous autres on utilise le terme «débitmètre» - ils utilisent des débitmètres ici et là non pas pour vérifier la consommation individuelle de chacun en vue d'une taxation éventuelle, mais en vue de mieux connaître leur réseau et donc leurs fuites potentielles. La Ville de Montréal a écrit dans un document qu'elle 2310 pourrait avoir 40 % de fuites. Donc, c'est extrêmement important.

Je voudrais vérifier une chose avec vous. Partons du principe que dans une société, le droit de l'eau, le droit d'avoir accès à l'eau est un droit premier, supposons ça, et que donc le pauvre, parce qu'il est un être humain et qu'il est un citoyen de plein droit, a droit à l'eau potable. 2315 Deux méthodes: ou bien on la lui fournit pour rien, ou bien on la lui vend comme à d'autres au prix du service offert en s'assurant par ailleurs qu'il reçoit l'argent suffisant pour assumer ce service. Ce qui est en général les processus de subvention ou ce qui est en discussion actuellement autour du débat sur l'allocation universelle, par exemple.

2320 Alors vous, vous défendez la position que beaucoup défendent, que dans l'état actuel, les municipalités doivent absolument donner l'eau gratuitement et que, donc, l'eau devient une denrée subventionnée pour toute la population en un sens dans sa maison. On peut contrôler d'autres usages, les autos, les piscines, les arrosages; ça, ça se contrôle par règlement. Mais que fondamentalement, votre position, c'est que l'eau pour boire dans les municipalités doit être 2325 gratuite pour les plus pauvres et donc, comme on ne pourra pas distinguer, pour tous. C'est bien ça que je dois comprendre comme point de vue?

M. ALAIN ROBERT :

2330 Pour nous, d'abord, le but qui est important dans le fond, l'objectif, comme je disais tantôt, l'eau doit sortir du robinet. Derrière ça, quel serait le système...

LE PRÉSIDENT :

2335 Vous ne voulez pas qu'on arrête le robinet.

M. ALAIN ROBERT :

2340 Quel serait le système pour s'assurer que les gens les plus démunis aient toujours accès à cette eau-là? Ça, c'est un très long débat. Et actuellement, on peut penser que, exemple, les gens à l'aide sociale ou les gens au salaire minimum ont suffisamment pour payer le loyer, payer l'électricité, payer la nourriture et, nous, on sait que ce n'est pas le cas. Et on sait que les gens qui...

2345 On est dans l'époque d'ailleurs où il y a beaucoup de coupures d'électricité et pour des
montants, des fois, de 150 \$. J'ai vu 80 \$, il n'y a pas tellement longtemps. On ferme
l'électricité parce que les gens ont trois mois de retard dans les paiements. Les allocations ne
couvrent pas nécessairement l'ensemble des besoins strictement vitaux actuellement. Et si on
s'imagine que l'eau est payable par le citoyen dans chacun des ménages et qu'on fournit aux
2350 plus démunis des allocations suffisantes, bien, avec ce qui se passe actuellement, on craint
beaucoup que ces allocations-là ne le soient pas vraiment suffisantes, d'une part.

 D'autre part - c'est plus délicat à exprimer ça - mais on sait bien que parmi, disons, le
20 % ou 25 % des personnes les plus démunies, il y a beaucoup de gens qui ont de la difficulté
2355 à lire, qui ont de la difficulté à comprendre des factures d'électricité et tout ça, et pour qui ce
n'est pas facile de s'organiser. Et on voit fréquemment des cas où ces gens-là se font couper
aussi, pas nécessairement parce que les allocations ne suffisent pas, c'est parce qu'ils ne les
gèrent pas bien. Ils n'ont pas tous un tuteur, une tutrice qui les suit au jour le jour. Alors ça,
c'est des situations extrêmement difficiles, parce qu'à partir du moment où l'électricité est
2360 coupée, c'est extrêmement complexe, pénible, très stressant de remonter la filière et de trouver
une solution.

 Je reviens à l'électricité. Lorsque les gens se font couper l'électricité, s'ils sont
prestataires d'aide sociale, habituellement, leur premier réflexe va être d'appeler leur agent
2365 d'aide sociale et qui se font dire: «Non, tu ne peux pas avoir une allocation spéciale là-dessus.
Tu ne peux pas non plus avoir une avance sur ton chèque du mois prochain. Alors, débrouille-
toi.» Et c'est ces gens-là qui appellent chez nous. Et souvent il n'y en a pas de solution,
effectivement, ça devient des cas de misère humaine.

2370 **LE PRÉSIDENT :**

 Et donc, encore plus quand vous faites la comparaison pour l'eau, si cela devait amener
un pareil régime sur l'eau, l'effet direct sur les plus démunis serait encore plus grand.

2375 **M. ALAIN ROBERT :**

 Bien sûr, surtout si on pense dans l'optique de l'hypothèse du compteur ou le beau mot
que vous avez utilisé tantôt, où il y a une tarification au volume...

2380 **LE PRÉSIDENT :**

 Le compteur est en fonction d'une taxation. Le débitmètre, c'est autre chose. Le
débitmètre, c'est une mesure.

2385 **M. ALAIN ROBERT :**

2390

S'il y a une tarification au volume, c'est bien évident que les familles démunies vont avoir le réflexe de diminuer, et diminuer, ça veut dire économiser sur les bains et ainsi de suite. Prenons l'exemple de la famille qui a un certain revenu, qui vit en banlieue, et ça, il y a des gens à qui j'ai parlé, qui m'ont dit ça: «Même si on paie, ça ne nous empêchera pas d'arroser le gazon», même en période de restriction d'ailleurs.

2395

Pour que le compteur ait un effet vraiment dissuasif, il faut que les tarifs soient tellement hauts, que là c'est évident que vous allez créer un sérieux problème dans la classe la moins nantie de la société.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2400

Monsieur Robert, une fois que le Québec aurait assuré l'accès universel à l'eau potable à ses citoyens, étant donné qu'il est riche en eau, comment pensez-vous qu'il doit s'acquitter de son devoir de solidarité à l'égard des populations qui sont en pénurie d'eau?

M. ALAIN ROBERT :

2405

Alors, je vous cite - et ça aussi, c'est dans le document parce que c'est sorti publiquement au moment où j'étais en train de le rédiger - ça venait de la Commission mixte sur les Grands Lacs qui a instauré un moratoire en disant: «Des surplus d'eau, ça n'existe pas.» Cette phrase-là, on la fait nôtre. Ce qui n'empêche pas --

2410

Et quant à moi, il faut y penser un peu comme à une spirale. Il faut aider nos voisins. Si le Nouveau-Brunswick ou le Vermont ou le New-Hampshire ou l'Ontario avait un problème sérieux, c'est évident qu'ils appelleraient à l'aide et c'est évident que ce serait notre devoir de faire quelque chose. Mais il faut partir, quant à moi, du point où nous sommes et agrandir tranquillement.

2415

Rendu à l'autre bout de la planète, ce n'est certainement pas l'eau d'ici qui est la plus disponible, qui est la plus accessible avec les moindres coûts possibles. Il y a certainement d'autres solutions. Et si les solutions ne sont pas encore à point, cherchons dans nos cerveaux et dans nos programmes d'aide.

2420

Mais les surplus d'eau, quant à moi, ça n'existe pas, même quand il y a des inondations. Il y a des phénomènes naturels qu'on contrôle mal là! Mais pour nous, c'est très clair que l'eau doit rester là où elle est mais sans fermer la porte, bien sûr, à un nécessaire devoir d'entraide pour nos voisins et en agrandissant un peu le cercle jusqu'à ce que quelqu'un d'autre puisse prendre la relève.

2425

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2430

Comment voyez-vous l'identification qu'il faudra faire à un moment donné du coût de l'eau?

M. ALAIN ROBERT :

2435 Oh! ça, c'est la question et c'est un peu ce qui concerne l'eau potable. C'est pour ça qu'on aboutit à la conclusion qu'il va y avoir un nécessaire processus avec les municipalités parce qu'actuellement, c'est impossible... enfin, on n'est pas des experts, mais moi, dans tout ce que j'ai vu, on arrive à la conclusion que c'est impossible de savoir actuellement qui paie quoi. Alors, projeter dans le futur qui devrait payer quoi, ce n'est pas évident non plus. Et c'est bien sûr qu'il y a une taxation municipale qui rentre en ligne de compte, c'est très clair.

2440 Pour nous, ce qu'on voit aussi, c'est les usines. Il y a beaucoup d'usines qui utilisent l'eau pour autre chose que les besoins essentiels de l'être humain. Ça devient soit un intrant, soit un élément du processus de fabrication. Est-ce qu'elles le paient comme tel ou si l'accès est à peu près gratuit par le service municipal? Il y a certainement là aussi d'abord, je dirais, des économies à faire, à chercher certainement, mais aussi un processus de tarification à l'usage mais pas pour le service résidentiel.

2450 Si je fabrique quelque chose qui nécessite un input - excusez l'anglicisme - un apport d'eau important, est-ce que je le paie pour ce que ça représente pour la municipalité qui me fournit cette matière première? Moi, je ne sais pas actuellement comment ça fonctionne. Ça semble à peu près incohérent. Tout existe actuellement au Québec.

2455 Et simplement en faisant un peu une tournée, Rock Forest, Ascot, et l'autre côté c'est Fleurimont, ils ont des tarifications différentes, ils ont des approches différentes. Il y en a qui augmentent le tarif au volume passé un certain seuil, d'autres le baissent. C'est extrêmement diversifié. Alors qui paie quoi actuellement, c'est assez difficile à répondre.

2460 Moi, je ne pourrai pas répondre clairement à votre question comment il faudrait voir le paiement de ça, mais je vous répondrais par une autre image. Est-ce qu'on va empêcher les gens démunis de marcher sur le trottoir parce que ça a pris des investissements pour faire ces trottoirs-là? Eux aussi, à un moment donné, ils ont un certain droit. On ne va pas non plus rouler le trottoir devant chez eux.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

2465 Est-ce qu'il vous apparaîtrait important, cependant, que sur les comptes de taxes municipaux, par exemple, apparaisse l'identification de la portion des volumes?

M. ALAIN ROBERT :

2470 À priori, j'aurais envie de dire oui. À priori, j'aurais envie de dire que chaque citoyen devrait être conscient de ce que ça coûte. Ça, on ne peut qu'encourager ça. C'est certainement déjà en soi une mesure un peu éducative d'apprendre à se restreindre un peu, à ne pas gaspiller, certainement.

2475

LE PRÉSIDENT :

2480

Si vous permettez, on va arrêter maintenant, pas parce que ce n'est pas intéressant mais c'est parce qu'on en a deux autres avant le souper. Merci beaucoup. Les ACEF viennent nous voir d'une région à l'autre...

2485

M. ALAIN ROBERT :

Tant mieux.

2490

LE PRÉSIDENT :

... et c'est intéressant. Le message se ressemble, mais avec des petites différences qui ne manquent pas d'intérêt non plus. Alors, merci beaucoup et bonne chance à vous.

2495

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Monsieur Beauchamp, vous allez me voir aussi probablement à Montréal. Si je suis encore président du CRE, je serai avec le regroupement national des CRE.

2500

J'aimerais vous présenter notre secrétaire trésorier, Yvan Leclerc, qui va se charger de manipuler les acétates. Je voudrais, en premier lieu, faire une brève présentation. Avant, je vous remets à chacun une feuille avec des petites corrections.

2505

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2510

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

On s'est rendu compte, après avoir fait parvenir notre document à vos bureaux, qu'on avait sept fautes. Donc, on fait la correction.

2515

L'Association des propriétaires riverains du lac Bowker a été créée en 1953 et incorporée en 1956 sous le nom de l'Association de chasse et pêche du lac Bowker, puis en 1981 sous le nom de l'Association des loisirs chasse et pêche. Et depuis 1991, elle est maintenant connue sous le nom de l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker.

Nous avons 227 propriétaires riverains, dont environ 52 sont permanents. Nous sommes affiliés à plusieurs organismes: la Fédération de protection de l'environnement de l'Estrie, FAPEL, RAPPEL, le CRE-Estrie et Eau Secours!

2520

Le mandat général et le domaine d'activités de l'organisme sont: de regrouper les propriétaires riverains évidemment; de protéger la qualité de l'environnement dans le bassin versant du lac; réaliser des activités visant à améliorer la qualité de vie et de l'eau; réaliser des études afin de mesurer différents paramètres pour s'assurer du suivi de la qualité de l'eau de ce magnifique lac réservoir d'eau potable de 2.3 kilomètres carrés et qui sert de réservoir pour les municipalités, évidemment les citoyens d'Orford autour du lac Bowker, le sud de Bonsecours, Laurenceville, Valcourt et le Canton de Valcourt, pour un total de quelques 6 000 citoyens environ; et en plus de représenter ses membres auprès des autorités politiques et des organismes oeuvrant dans le même secteur d'activités.

2525

2530

Vous avez eu dans votre document une magnifique photo couleur de notre lac. On l'a maintenant à l'écran. Le lac Bowker, comme je le disais, est situé le plus... on va vous montrer quelques diapositives et on va vous le situer correctement dans la région. Mais il est à 304 mètres au-dessus du niveau de la mer, 2.3 kilomètres carrés. Il a un bassin versant, sans le lac, il n'est pas tellement grand, 8,15 kilomètres carrés. La largeur moyenne est de seulement 370 mètres. La profondeur est d'environ 59 mètres. Le volume quand même est assez important, 59,67 millions de mètres cubes. Et le temps de renouvellement de la masse d'eau est de 5 ans environ. Le rapport SORÈS, en 1973, avait fait part de l'importance de ce lac et aussi de l'importance de le protéger à cause de sa magnifique qualité d'eau.

2535

2540

Je vous indique que nous avons un conseil d'administration de dix membres.

Maintenant, je veux vous amener à visualiser quelques acétates. Si vous avez eu l'occasion de lire notre mémoire - je pense que oui - vous avez été en mesure de voir que, nous, on fait un lien direct entre deux dossiers, c'est-à-dire la gestion de l'eau, la protection de l'eau potable et le fameux problème des rejets de carbone par l'énergie fossile. On voit qu'il y a eu une grande variation dans les cinquante dernières années. On a une première donnée qui est en 1950 et on est maintenant rendu près de l'an 2000, on voit qu'il y a une courbe très importante de l'augmentation de l'énergie fossile.

2545

2550

On voit aussi que cette augmentation importante a fait en sorte qu'il y a eu un effet sur le réchauffement de la température moyenne à la surface de la terre. On a des premières données. On voit avec ce tableau que la courbe est sensiblement, pas exactement, mais sensiblement la même et on constate, comme on vous l'a écrit dans le texte, que ça n'a pas augmenté de beaucoup. En fait, ça a augmenté de 13.8° Celsius à 14.6° Celsius, à peine une augmentation de 0.6 degré Celsius sur 120 ans. Mais malgré tout, on voit l'importance que ça a occasionné. Et comme on vous l'indique dans le préambule, on pense que dans les prochaines années, si on ne fait rien, ça va continuer à augmenter beaucoup.

2555

2560 Et on est heureux que monsieur Bégin, dans son document des priorités de son
ministère, souhaite avoir une meilleure gestion de l'eau et en même temps une meilleure
préoccupation pour ce qui est de l'émission des gaz à effet de serre. Et pour nous, on pense
que si on veut atteindre ces deux objectifs, bien, il faut aller dans le sens d'éliminer les
2565 embarcations à moteur sur les lacs réservoirs d'eau potable. Et on pense que ça doit se faire
graduellement.

Et on souhaite l'application du rapport Boucher, auquel j'ai participé. Il y a eu consensus
autour de ce rapport-là. Et comme vous le voyez dans notre mémoire, on pense que sur les
petits lacs de 1 kilomètre carré et moins, il ne devrait pas y avoir d'embarcations à moteur au
2570 Québec. C'est trop petit. Ça n'a pas de sens. Ça fait du bruit. Ça érode les rives. En tout cas,
je n'ai pas besoin de vous expliquer longtemps.

Pour ce qui est des lacs de 4 kilomètres carrés et moins, bien, on va voir tantôt qu'on a
une douzaine de lacs, ici en Estrie, comme on en avait parlé au mois de mars. On a cinq très
2575 grands lacs. Ça, c'est le bassin versant. On va se situer un peu, là, tiens. Vous avez le bassin
versant de la rivière Saint-François. Nous, on est dans le sous-bassin numéro 8 et Yvan indique
avec son poinçon que le lac Bowker est situé le plus à gauche de ce micro-bassin.

On veut vous situer très bien ce lac parce qu'il en a été question hier. René Pelletier
2580 vous a parlé du lac Brompton, du lac Stukely. C'est tout dans le même secteur. C'est situé,
vous le voyez sur cette acétate ici. Vous connaissez très bien le parc Orford. Monsieur Genest
le connaît très bien aussi parce qu'il a déjà travaillé dans le coin. Le lac Bowker est situé juste au
nord du parc Orford. En fait, il est limité dans sa partie sud par le parc.

C'est un lac qui est fait en longueur, un peu comme une banane. C'est très étroit. Et
comme vous l'avez vu tantôt - c'est pour ça qu'on vous avait mis la photo - c'est situé très haut
dans les montagnes et entre les montagnes justement. La photo l'indique bien. C'est un lac de
tête. Il y a seulement que le petit lac Lemay qui est situé un peu à gauche. On ne le voit pas sur
cette carte-là, il n'est pas indiqué. Ce qu'on voit là, c'est le lac Brompton, ça, sur la photo que
2590 vous indiquez, parce que la photo est prise comme ça.

On va aller à l'autre. Donc, vous voyez le lac Bowker, la chaîne des lacs, le lac Fraser
qui est dans le parc Orford. Vous avez le lac Fraser qui est dans le parc Orford aussi, un peu à
droite. Et après ça, vous avez le lac Brompton. Tous ces lacs sont reliés entre eux pour former
2595 le bassin versant du lac Brompton et, éventuellement, de la rivière au Saumon dont il a été
question hier avec monsieur Laurier Busque. C'est tout le même secteur.

Ici, vous avez une acétate qui nous indique qu'en 1984, la MRC de Memphrémagog,
juguant l'importance de ce lac, a fait un zonage particulier qui pourrait servir de modèle, à l'effet
2600 que toute la bande nord-ouest du lac est zonée paysage naturel. Donc, dans ce secteur, il est
impossible de construire si la pente a plus que 15 %. Et effectivement, dans la majeure partie
de ce territoire, c'est le cas. Donc, il n'y aura jamais trop trop de construction.

2605

Mais pour s'en assurer - puis ça, vous ne l'avez pas dans votre mémoire parce qu'on a un peu oublié de l'écrire - depuis quelque temps, on travaille sur un projet avec les citoyens du secteur pour faire en sorte que ce territoire que vous voyez là devienne une fiducie foncière pour protéger tout cet immense secteur ouest du lac Bowker.

2610

Il faut dire que lorsque vous circulez sur le lac, à l'endroit même où est indiqué «Bowker», c'est plus étroit. Vous passez là, vous vous penseriez dans une forêt vierge. Il n'y a pas tellement de construction dans ce secteur-là puis c'est très très joli.

2615

Sur l'autre, on va vous indiquer le bassin versant. Ça, c'est le zonage agricole. Vous voyez, vous avez à gauche, du côté nord-ouest encore du lac Bowker, en bas, il y a une bande seulement de 400 pieds qui est zonée rurale villégiature. Et plus haut, un petit peu plus foncé, ça, c'est tout le secteur qui est zoné agricole, donc qui est encore protégé. On vous montre ça, c'est pour vous indiquer que ce lac-là, dans le passé, par les autorités a été jugé assez important qu'il faut le protéger. Puis nous autres, on veut le protéger encore davantage, parce qu'on dit que c'est un lac qui a une particularité.

2620

Parmi les 120, 128 lacs que nous avons en Estrie, il y en a douze qui sont des réservoirs, qu'on pense qui doivent avoir une protection accrue. Et évidemment, le lac Bowker, à cause de sa qualité d'eau... j'aurais pu vous apporter différents contenants pour vous montrer l'eau de Sherbrooke, l'eau du lac Bowker ou l'eau de la source que nous avons aussi au lac Bowker, puis vous auriez été dans l'impossibilité d'indiquer laquelle était laquelle, tellement qu'elles se ressemblent. C'est de l'eau aussi belle que cette eau-là ici.

2625

2630

Là, ici, vous avez l'immense bassin versant des lacs Bowker, Stukely, la chaîne des lacs, le lac Fraser et le lac Brompton, qui se déversent par la suite à la rivière au Saumon.

2635

Je vous parle de ça, c'est parce que je ne parlerai pas des quelque vingt-huit propositions. Puis je ne veux pas non plus vous faire un résumé des trente-six pages, puis des vingt-quatre annexes pour cinquante et une pages, pour un total de quatre-vingt-sept pages. Ce serait vraiment trop long, puis je suis pas mal sûr que vous l'avez lu, puis d'autres personnes vont avoir l'occasion de le lire. Je vais poursuivre avec les acétates, mais je veux en arriver tantôt à garder un peu de temps pour vous parler de la page 17 et 18, où on veut vous proposer une forme de consultation pour ne plus que se produise ce qu'on a entendu hier pour le lac Orford, entre autres.

2640

Donc, ici, vous avez, pour votre information, les principaux réseaux de surface d'eau en Estrie. Vous avez le bassin, vous avez la source d'approvisionnement et les municipalités. On a encerclé évidemment les lacs qui nous concernent davantage, c'est-à-dire le lac Orford, Montjoie, qui est déjà - vous en avez entendu parlé tantôt - qui est déjà protégé, où il n'y a pas d'embarcation à moteur, le lac Stukely, le lac Bowker, le lac Fraser. Et en bas, on a rajouté le lac Brompton, parce que depuis que vous êtes venu au mois de mars, le ministère de l'Environnement régional considère le lac Brompton comme étant aussi un lac réservoir parce qu'il dessert un camping.

2645

2650 Ici, vous avez le bulletin des 25 principaux lacs de l'Estrie, la cote trophique. Puis vous voyez là qu'on a une cote pour 91 puis une cote pour 93. Tantôt, avec le CRD, on vous a montré pour la 94. Puis vous voyez, encore à gauche, il y a un petit astérisque qui vous indique que Bowker, Orford, Stukely, Mégantic, Massawippi, Montjoie, Fraser et Memphrémagog sont des lacs réservoirs. Puis vous voyez encore là que Bowker, Orford, Stukely et Mégantic, même Brompton sont oligotrophes. Donc, on peut considérer ces lacs-là de très très bonne

2655 qualité encore et on pense qu'on devrait davantage justement protéger ces lacs-là. Aussi, un peu plus bas, vous avez Montjoie, Fraser.

Vous avez justement ici la liste des lacs qui nous concernent, les douze lacs de l'Estrie qui sont des réservoirs. Et nous, ce qu'on veut vous parler, c'est surtout les lacs de droite, c'est-à-dire Stukely qui est 3.9, à la Truite qui est 2.32. En fait, quand on parle du lac à la Truite, ça, c'est le lac à la Truite qui est dans le bassin versant de la Saint-François, mais qui n'est pas nécessairement en Estrie, et qui sert de réservoir pour la Municipalité de Thedford-Mines. Bowker, Fraser, Orford et le petit lac Fer-à-cheval qui sert pour la Municipalité de Weedon.

2665 Nous, on pense que les cinq lacs de droite doivent absolument être protégés à court terme dans une éventuelle politique de l'eau, que ce soit en utilisant l'article 46 k) de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'article 46 k), vous en avez une copie dans votre document, qui dit que:

2670 «Le ministre de l'Environnement peut prohiber ou limiter l'utilisation pour des fins de plaisance des rivières ou des lacs par des embarcations à moteur afin de protéger la qualité de l'environnement.»

2675 Nous, on pense que si le ministre, monsieur Bégin, voulait pour l'an prochain, l'an 2000, protéger, il pourrait parfaitement utiliser cet article-là. Et on va vous donner tantôt un autre moyen qu'il peut aussi procéder.

2680 Ici, vous avez le résultat d'une consultation qu'on a menée, notre association, qui nous a coûté 1 000 \$, en 1996. Nous avons mille enveloppes avec un questionnaire, puis il y avait une enveloppe-réponse. On demandait aux gens qu'est-ce qu'ils pensaient de notre projet de bannir les embarcations à moteur sur le lac Bowker pour en protéger la qualité de l'eau. Et à notre grande surprise - vous voyez, qui est un peu encadré, en plus foncé - au lac Bowker, 55 % des répondants ont voté oui à la question: «Devons-nous interdire sur le lac Bowker la présence d'embarcations à propulsion mécanique, seules étant permises les embarcations

2685 propulsées par un moteur électrique?»

On a fait cette consultation-là, nous, par courrier. Pourquoi? Parce que dans un grand secteur comme qui nous touche, on a consulté non seulement les riverains, mais on a consulté

2690 aussi les gens qui sont desservis par l'aqueduc à Bonsecours, Laurenceville et Valcourt. Les gens n'avaient seulement qu'à répondre au questionnaire et nous le faire parvenir par le courrier.

2695

Et on pense, nous, que ça devrait être le genre de consultation qu'on devrait faire dans le futur pour éviter justement des assemblées, qu'on disait dans le temps de mon grand-père, des assemblées contradictoires et où on se retrouve avec 700 personnes dans une petite salle de 250 et puis que, là, on perd le contrôle, puis on ne sait plus comment ça va voter, puis bon, ainsi de suite.

2700

C'est un dossier qui nous touche à cœur. Je vais vous rappeler des souvenirs, monsieur Beauchamp. En 1978, j'ai participé, avec Tony Lesauteur, Jean-Claude Thibault, d'autres personnes, à l'élaboration d'un document. Il y avait Gordon Kohl, Michel Koury, Gustave Prévost. Et on avait remis ce document-là à monsieur Marcel Léger. C'était un projet de réglementation concernant l'usage d'embarcations à moteur sur les lacs du Québec. Malheureusement, ça n'a pas donné de suite.

2705

C'est un peu révoltant dans un certain sens parce que, à travers le Canada, on se penche sur la réglementation des bateaux à moteur sur les lacs depuis 1978, alors que, nous, on a perdu dix ans, il a fallu attendre en 1988, suite au jugement du lac Montjoie - que j'ai ici - avant qu'on puisse éliminer les embarcations à moteur sur les lacs. Ça fait qu'il y a dix ans de perdus là. C'est pour ça qu'on est pris avec un si gros problème.

2710

Ici, vous avez sur cette acétate-là - je me permets de contredire un peu mes amis du Memphrémagog, de la MRC - vous avez une liste de 28 lacs là, avec le périmètre, puis ainsi de suite. Mais lorsqu'on monte un peu l'acétate, on se rend compte qu'ils en ont oublié deux, il y en a 30 dans le fond, le lac Lemay et le lac Écluse, qui sont dans la Municipalité d'Orford où je demeure, qui, en passant, dans cette seule municipalité vous avez douze lacs.

2715

J'en viens à vous expliquer que, nous, on souhaite une consultation démocratique. Puis on vous a donné ce qui est survenu au lac Orford. Puis on pense qu'il y a possibilité, suite au dossier que j'avais fait parvenir à monsieur Rémy Trudel, le 23 février 98, où on lui expliquait que le gouvernement du Québec avait beaucoup plus de pouvoir, le ministère des Affaires municipales avait plus de pouvoir qu'il le croyait pour la question de faire une consultation et de gérer les lacs réservoirs d'eau potable.

2720

Et on se base là-dessus. C'est qu'on a une jurisprudence - puis ça, je ne vous l'ai pas donné, mais je pourrais éventuellement vous en remettre une copie - qui nous a été fournie, qui est en Colombie-Britannique, avec la décision sur les trois petits réservoirs d'eau potable Cusheon, Weston et Maxwell. Et on doit dire que le Québec a plus de pouvoir qu'il le pense, dans le sens que jamais les procureurs du gouvernement fédéral, qui étaient présents en Cour à ce moment-là, ne se sont opposés suite au jugement.

2730

Et de plus, ils ne se sont pas opposés non plus lorsque c'est allé en Cour d'appel. Pourquoi? Parce que, et vous le savez très bien, la juridiction de l'environnement des lacs et de l'eau potable, c'est de juridiction de province. Donc, dès que la province consulte ou on décide d'utiliser l'article 46 k), il n'y a pas personne qui va venir du fédéral dire: «Écoutez, touchez pas à ça, c'est de notre juridiction et puis les lacs...» C'est complètement faux.

2735

2740

D'ailleurs, je vous ai déjà donné un avis légal, vous vous souvenez, de maître Carrier Fortin, qui est le juge qui avait statué dans le cas du lac Montjoie. Et puis son papier le disait clairement à l'effet qu'on doit prendre nos responsabilités et on a toutes les capacités de décider. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2745

Merci, monsieur Dépôt. Premièrement, je voudrais vous féliciter de votre transparence, parce que dans les annexes que j'ai regardées, j'ai même vu un article de journal qui vous était plutôt défavorable et vous l'avez mis. Évidemment, je m'étais dit en moi-même: «Je vais-tu le retrouver?» Parce que je l'avais vu.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2750

Oui, je le savais que vous l'aviez vu.

LE PRÉSIDENT :

2755

Et alors, c'est peut-être pour ça que vous l'avez mis. Mais en tout cas, c'est correct, c'est parfait. On ne vous posera pas beaucoup de questions, parce que là on est pressé, mais parlons de ces pages 17, 18 que vous voulez aborder d'une manière plus formelle, le fameux problème de la démocratie.

2760

Vous savez que dans le cadre du processus d'audience, s'il y a une chose que les militants comme vous n'acceptent pas, c'est qu'on ne considère comme ayant droit de discuter d'un projet que les gens du coin. Il y a toujours dans tout dossier un débarquement d'écologistes et qui souvent ont d'autres arguments, et qui est indispensable à la réflexion d'un dossier. Si on fait une analyse sur un site d'enfouissement à Sherbrooke, la Fédération de Montréal va débarquer puis il va parfois brasser la cage.

2765

Donc, l'idée dans une discussion d'une ouverture à plus large que soi, c'est souvent très important. Or, évidemment, votre démarche est en sens inverse en disant: «Dans le cas d'un petit lac privé, on veut que juste les propriétaires du lac privé soient consultés.» Et vous avez une chose un petit peu plus large quand vous dites: «Si c'est un lac réservoir, mais non seulement les résidents, mais aussi ceux qui utilisent l'eau parce que là il y a un lien direct.»

2770

Faut-il, à partir d'une expérience malencontreuse qui a été une assemblée houleuse, puis ce n'est pas facile pour personne de gérer une assemblée houleuse, faut-il mettre en place une structure aussi étanche par rapport au débat démocratique?

2775

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2780

Moi, je dirais oui. Parce que c'est l'expérience récente du lac Orford. Mais nous, on en a eu une, il y a quelques années, en 90, pour la même raison. À ce moment-là, vous avez une consultation qui s'ouvre à tout le monde. La Municipalité croyait, elle, qu'elle est bien démocratique en invitant, pour la gestion du lac Bowker, les campeurs et puis tous les gens de la région. Puis à un moment donné, même, il y a un citoyen qui a demandé au maire: «Est-ce que vous allez faire une consultation?» «Oui, oui - il dit - on va consulter jusqu'à Bromont.»

2785

Pourquoi pas jusqu'à Montréal?

À un moment donné, il faut consulter les gens concernés, les gens qui paient. Parce que nous autres, les riverains, on est intéressé à garder la qualité de l'eau parce que ça a évidemment une valeur, c'est une qualité de vie, mais aussi sur nos investissements. Les citoyens qui puisent l'eau dans le lac, qui paient déjà 195 \$ par année pour puiser l'eau, évidemment ils ne veulent pas payer plus cher. Donc, ils sont intéressés, eux, à ce qu'on fasse tous les efforts possibles pour protéger la qualité de l'eau du lac.

2790

2795

Je vous ai déjà parlé, au mois de mars, du cas du lac Mégantic où ils paient 200 \$, puis que tantôt ils vont peut-être payer plus cher. Il y a un intérêt là, puis c'est ces gens-là qui sont vraiment directement concernés par ces petits lacs-là. Puis nous, on considère que pour éviter le dérapage que nous avons eu au lac Orford... je ne vous ai pas montré les papiers qu'on nous a fait circuler, mais ils s'étaient donné le mot que, là, il fallait que ça bloque là.

2800

LE PRÉSIDENT :

Ils avaient possiblement paqueté l'assemblée.

2805

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Bien oui, ce n'est pas possiblement, c'est effectivement.

2810

LE PRÉSIDENT :

C'est un classique, ça. Ça fait partie du jeu. Mais il me semble, là-dessus, qu'on doit distinguer le niveau du débat du niveau du vote. Si on parle d'un vote, là, c'est correct. Mais si on parle d'un débat, je ne vois pas pourquoi vous empêcheriez du monde qui vient d'ailleurs, qui peut avoir un autre point de vue, qui peut être intéressé sur la ressource, au nom de quoi vous allez fermer le débat.

2815

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2820

Mais monsieur Beauchamp, écoutez, vous connaissez probablement... moi, j'ai été conseiller municipal. Quand vous avez un terrain et puis là, vous avez un changement de zonage, qui on consulte? Puis j'ai le maire, ici, mon copain Normand, qui va corroborer ce que je vais dire. Vous avez la zone concernée et les zones contiguës. On ne consulte pas la province, puis on ne consulte pas le Canada.

2825

Imaginez-vous, le lac Orford, un Chinois de Vancouver peut venir voter pour décider qu'est-ce qu'on était pour faire au lac Orford. Est-ce que c'est logique ça?

LE PRÉSIDENT :

2830

Voter, non. Débattre, oui.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Non, non, voter.

2835

LE PRÉSIDENT :

Voter, ça, je suis d'accord.

2840

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Mais comme les représentants du lac Orford l'ont dit, il y a des gens qui ne savaient même pas où était le lac puis quelle grandeur qu'il avait. Ils ont été enrégimentés puis ils leur ont dit: «Tu votes non. Tu ne sais pas sur quoi tu votes, ce n'est pas important, tu viens voter non.»

2845

Pour avoir une consultation qui a un certain bon sens, on a étudié bien la situation, puis dans le cas de ces lacs-là, il va falloir qu'on procède de cette façon-là, puis aussi dans les cas des lacs plus importants même, éventuellement.

2850

On ne peut pas trouver une salle... des stades Molson, on n'en a pas dans notre région. Imaginez-vous si on fait une consultation pour soit le lac Mégantic ou ainsi de suite, le seul moyen possible, puis on en a fait l'expérience, nous, c'est par courrier. Maintenant, on peut voter, vous savez ça, au municipal par courrier. On peut voter au provincial par courrier. On peut voter au fédéral même par courrier, aujourd'hui. Compte tenu aussi de la population vieillissante, compte tenu aussi des déplacements.

2855

2860

Moi, je suis un environnementaliste. Quand arrive l'élection le premier dimanche de novembre dans notre municipalité, puis que je vois que 77 % des contribuables sont de l'extérieur puis ils sont obligés de se déplacer pour venir voter, puis qu'on dépense de l'énergie fossile, puis qu'on rejette du carbone, puis qu'on rejette... pourquoi qu'on ne pourrait pas voter avec un moyen simple et efficace qui existe, par courrier? Puis dans ce cas-là, on pourrait voter aussi par courrier. Puis là, on aurait vraiment une consultation démocratique.

2865

Je vous ai donné la situation actuelle dans notre document. Là, on nous rassemble dans une salle surchauffée, trop petite, les pours et les contres, et puis là c'est une engueulade puis ça ne donne rien. Les gens qui sont arrivés là puis qui voulaient voter oui, ils vont voter oui.

Puis ceux qui sont arrivés là puis qui voulaient voter non, ils vont voter non. Quand même qu'on aurait une discussion puis un échange pendant deux heures, trois heures, ça va changer quoi?

2870 Puis là, à un moment donné, vous allez voir que ça n'a pas de sens, c'est que là, ils n'avaient plus de moyen pour nous faire voter. Premièrement, il n'y avait pas de bulletin de vote. Là, est-ce qu'on va voter à la main levée, compter tant de monde dans une salle surchargée? Ça n'avait pas de sens. Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils nous ont séparés comme des veaux, à droite les pours, puis à gauche les contres. Et puis là, on est sorti puis ils nous ont comptés.

2875 Mais c'était complètement illégal de faire un vote comme ça.

 Je vais vous donner un exemple, puis vous allez comprendre. C'est qu'il y avait un prêtre, un curé qui voulait voter non. Mais est-ce qu'il allait voter devant les ouailles? Ce n'est pas évident. C'est un de mes amis. Vous comprenez ce que je veux dire? Ça n'a pas de sens

2880 d'avoir une consultation comme celle-là.

LE PRÉSIDENT :

 Ça marche.

2885

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

 Monsieur Dépôt, est-ce qu'il y a un accès public au lac Orford?

2890 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

 Au lac Orford, selon moi, non. J'ai vérifié avec maître Panneton qui est la directrice régionale du ministère des Affaires municipales ici, à Sherbrooke, elle est du même avis que moi.

2895

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

 Au lac Stukely, il y a plusieurs années quand je travaillais ici, je me souviens qu'on avait organisé avec... parce que le parc était membre de l'Association des riverains et avait des initiatives d'organiser des régates ou des activités comme ça pour donner le ton, pour créer le mouvement vers la voile, la planche à voile, le canot, le kayak, etc.

2900

 J'essayais de me représenter qu'est-ce qui démocratiquement serait légitime si on voulait interdire, par exemple, les embarcations à moteur ou les limiter sur le lac Stukely. Étant donné qu'il y a à peu près le tiers du lac qui est occupé par un parc où il y a 333 sites de camping, est-ce que les campeurs auraient légitimement droit au chapitre dans une circonstance comme ça?

2905

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2910 Moi, je crois que justement, parce que le camping est situé dans le parc Orford on devrait montrer l'exemple justement. Parce qu'il y a une particularité dans la réglementation même du fédéral, c'est qu'un gouvernement provincial peut arriver puis dire: «Parce que c'est un parc provincial, il n'y a pas d'embarcations à moteur.» Ils devraient se prévaloir de ça.

2915 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Oui, pour le principe, je suis pas mal d'accord avec vous. Mais sur le débat démocratique qui devrait avoir lieu? C'est parce que j'essaie de faire un parallèle avec votre principe de vote par écrit. Si on fait le parallèle avec le lac Stukely, il n'y a pas des résidants, des chalets tout le tour, mais il y a un parc, il y a des usagers. Est-ce que les usagers, selon
2920 vous, démocratiquement auraient droit de débattre et de voter?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2925 Non, parce que lorsqu'il y a des élections municipales, lorsqu'il y a des élections scolaires, c'est seulement ceux qui paient des taxes. Puis on a extensionné, nous, à ceux qui sont sur le réseau parce qu'on dit: «Ces gens-là paient des taxes.» Donc, c'est l'utilisateur-payeur, c'est eux.

2930 À part de ça, il y a une question de contrôle là. Si on se met à inclure les campeurs du camping provincial Orford, ils viennent une année, ils ne viennent pas l'autre année, est-ce qu'on a des listes permanentes des noms? On va les retrouver comment? Puis on va gérer ça comment? Là, ça devient un peu compliqué, je pense. C'est impossible. Tandis que la liste électorale, qui est permanente maintenant au Québec, bien là, on a les noms de ceux...

2935 Puis d'ailleurs, quand on a fait notre consultation, nous, auprès des autres municipalités, c'est ce qu'on a obtenu. On a obtenu la liste des payeurs de taxes d'eau à Bonsecours, à Laurenceville, à Valcourt, puis c'est eux qu'on a consultés. On voulait savoir d'eux qu'est-ce qu'ils pensaient.

2940 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Mais vous voyez que le principe démocratique, des fois, est difficile. Il y a le camping Normand également, il y a la Base de plein-air Jouvence. C'est des usages collectifs où il n'y a
2945 pas un propriétaire unique bien souvent.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2950 Oui, mais je peux vous dire, moi, que si on consulte les gens qui sont responsables et qui paient les taxes, on va avoir une bonne idée. D'ailleurs, le résultat qu'on a obtenu.

 Quand on a commencé cette consultation-là, les gens ont dit: «Écoutez, si on consulte les gens de Valcourt qui travaillent chez Bombardier, pensez-vous qu'ils vont être pour qu'on

2955

enlève les embarcations à moteur puis les motomarines?» À notre grande surprise, les gens sont assez intelligents pour faire la part des choses. C'est qu'ils paient déjà 195 \$, puis ils ne veulent pas payer plus cher, puis je les comprends.

2960

Quand on prend l'exemple du lac Mégantic où l'eau coûte 200 \$, puis avec l'usine à charbon activé puis l'ozone, l'usine qui va coûter 3 millions \$, tantôt l'eau va coûter 400 \$. Ça nous sert d'exemple, ça, pour les onze autres lacs en Estrie, parce que les gens disent: «Écoute donc, est-ce qu'on est mieux peut-être d'être prévenants et de prendre les mesures immédiates pour protéger notre qualité d'eau?»

2965

Puis le message qu'on veut vous faire passer, c'est que nous, on souhaite, en conclusion, une loi qui va faire en sorte qu'on va être sérieux dans la protection de nos plans d'eau réservoirs d'eau potable. Parce que comment convaincre quelqu'un de dépenser 5 000 \$, même parfois 10 000 \$ pour construire un champ d'épuration avec une fosse septique, quand le même citoyen, il se fait casser les oreilles puis il voit les embarcations à moteur. Puis il est au courant, là, on leur a montré le vidéo à nos membres, à notre assemblée générale annuelle.

2970

Les gens ont dit: «Ça n'a pas de bons sens. Pourquoi qu'on est obligé d'endurer ça? C'est un lac réservoir d'eau potable.»

2975

Puis en passant, je peux vous dire qu'on a, à notre assemblée générale annuelle, on a découvert un philanthrope qui est prêt à nous financer pour aller en Cour, mais on aimerait mieux pas aller en Cour. Est-ce qu'on va être obligé de faire comme nos amis de Colombie-Britannique ou est-ce qu'on va être obligé de faire comme les gens du lac Montjoie, aller en Cour puis après ça demander au gouvernement de financer pour aller en appel?

2980

Je pense, moi, qu'il y a des politiciens qui doivent prendre des décisions: ou bien ils utilisent, ils font leur devoir correctement puis ils utilisent l'article 46 k), qui est là puis qui existe; ou bien ils nous donnent l'occasion d'avoir une consultation démocratique. Puis là, on consulte les gens concernés, comme au lac Orford, les propriétaires riverains et les gens qui sont sur l'aqueduc. Puis là, on aura une gestion démocratique de l'eau. Et c'est ce qu'on souhaite au Québec. Merci.

2985

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite le Comité d'environnement de la MRC du Haut-Saint-François. Merci, monsieur Dépôt. Alors, bonsoir!

M. NORMAND POTVIN :

Madame, messieurs les commissaires, bonjour, presque bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir! Rappelez-moi votre nom, s'il vous plaît.

M. NORMAND POTVIN :

Normand Potvin, maire du Canton de Newport et président du Comité environnement de la MRC du Haut-François; ainsi que Cathy Bergeron, technicienne en environnement à la MRC.

Le Comité environnement du Haut-Saint-François est heureux de vous faire part de ses préoccupations environnementales concernant la gestion de l'eau au Québec. Avant d'aborder le contenu de notre mémoire, lequel porte autant sur les eaux de surface que souterraines, laissez-nous tout d'abord vous présenter brièvement le Comité et la région du Haut-Saint-François.

Formé d'élus municipaux, de citoyens et de représentants d'organismes environnementaux locaux, le Comité environnement a pour mandat de veiller à la protection et à la mise en valeur du patrimoine environnemental du Haut-Saint-François.

Le Haut-Saint-François est situé à l'est de Sherbrooke et est habité par 21 000 habitants. Il s'agit d'une région essentiellement rurale dont l'économie repose sur les entreprises de services, les activités agricoles et forestières.

Nos préoccupations se situent à trois niveaux: la déforestation combinée à la pratique de drainage, la surutilisation de pesticides et produits fertilisants, et la non-conformité des installations septiques résidentielles.

Compte tenu du dix minutes que nous disposons, Cathy va nous présenter l'essentiel de notre mémoire.

3025 **Mme DANIELLE BERGERON :**

Évidemment, puisqu'on dispose que de dix minutes, puis le temps avance, je pense que les gens ont faim et vous recommencez à 7 h 30, ce que je vais présenter ce soir, c'est vraiment un résumé d'un résumé. Donc, je vous invite à relire attentivement la version écrite.

3030 On va commencer avec la déforestation et le drainage. Alors le Haut-Saint-François a connu, au cours des dernières années, des crues printanières exceptionnelles, ainsi que des pluies diluviennes. Ces éléments naturels ont causé d'importants dommages à bon nombre de résidences ainsi que des terres agricoles. Et d'ailleurs, plusieurs cours d'eau ont vu leur lit changer de parcours. L'ampleur des dégâts est, à notre avis, étroitement lié à la déforestation ainsi qu'au drainage agricole et forestier.

3035 Abordons, dans un premier temps, les coupes forestières et leurs impacts sur l'eau. Les méthodes d'exploitation de la matière ligneuse ont connu un bouleversement au cours des années 60 avec l'avènement des nouvelles technologies. On exploite, aujourd'hui, la forêt douze mois par année. Or, ces coupes abusives ont des impacts directs sur nos cours d'eau. En voici quelques-uns.

3040 Donc, on peut assister à une multiplication d'ornières à flanc de montagne créées par des équipements lourds et des techniques de débardage, entraînant des apports d'eau et de sédiments dans les fossés et éventuellement dans les cours d'eau. On observe également une augmentation du débit et, conséquemment, de l'érosion du sol, ainsi qu'un envasement et une augmentation des risques d'inondation.

3045 Voyons maintenant les impacts du drainage forestier et agricole sur nos cours d'eau. Les milieux humides sont souvent considérés comme de véritables nuisances et qualifiés de zones improductives. À grands coups de pelle, ces milieux ont été drainés dans le but de les assécher et gagner ainsi un peu de terrain.

3050 À titre d'exemple, dans la région de Montréal, près de 80 % de ces zones ont été transformées en fossés de drainage. Ces travaux ont touché environ 50 000 kilomètres de cours d'eau et totalement transformé le paysage en réduisant de façon marquée le nombre d'arbres, accélérant ainsi l'érosion des sols. La presque totalité de ces travaux financés par le MAPAQ avait été effectuée sans étude des conséquences écologiques et environnementales.

3055 Or, les milieux humides assument différents rôles essentiels à l'équilibre écologique. Tout d'abord, ces zones agissent comme une sorte de tampon en limitant les dégâts causés par des crues soudaines ou printanières. De plus, ces milieux agissent à titre de filtre dans l'épuration des eaux en retenant les sédiments ainsi que les métaux. Enfin, les zones humides sont un refuge d'une quantité incroyable d'espèces animales et végétales. Avec l'engouement actuel pour le tourisme écologique, les activités d'observation et d'interprétation contribuent de plus en plus à l'économie régionale.

3070

Donc, à notre avis, le drainage, tant agricole que forestier, entraîne donc des conséquences écologiques et économiques, dont l'amplification des débits dans les cours d'eau, l'érosion des sols, la perte d'habitat pour de nombreuses espèces et, enfin, la diminution des retombées économiques liées aux activités de chasse, de pêche et d'écotourisme.

3075

Pour clore ce volet déforestation, drainage, j'aimerais juste ajouter un dernier mot. Ça concerne l'entretien des fossés. La méthode traditionnelle d'entretien des fossés contribue, à notre avis, à amoindrir la qualité de nos cours d'eau. En procédant par excavation, donc en détruisant toute végétation, cette méthode provoque, entre autres, l'érosion des talus latéraux, le détachement des parois, entraînant par le fait même une augmentation des sédiments en suspension, ainsi que le réchauffement des eaux dû à l'absence de végétation, d'où l'apparition et la prolifération d'algues et de bactéries dans les plans d'eau récepteurs résultant en un vieillissement prématuré et accéléré de ces derniers.

3080

3085

Donc, à ce chapitre, le Comité environnement du Haut-Saint-François a formulé plusieurs recommandations. En voici quelques-unes: la gestion par bassin versant en tenant compte de l'ensemble géographique plutôt que des limites territoriales municipales; l'adoption et l'application par toutes les municipalités d'une réglementation visant l'instauration de bandes de protection le long des plans d'eau et cours d'eau en ce qui concerne les activités d'abattage d'arbres; sur les terres agricoles, le maintien permanent d'une bande végétale à l'état naturel le long des cours d'eau et des fossés; la protection des zones humides naturelles en interdisant tout drainage, déblai, remblai, excavation, déboisement et construction à proximité de celles-ci.

3090

3095

Je précise encore une fois que nous souhaitons que ces recommandations soient appliquées par toutes les municipalités faisant partie d'un même bassin versant afin d'éviter des disparités entre localités.

3100

Je poursuis au niveau des recommandations: l'adoption par l'ensemble des municipalités de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés routiers. Cette méthode développée par l'organisme estrien RAPPEL privilégie le maintien de la végétation dans les fossés, sauf dans la zone d'écoulement réel des eaux. Cette méthode devrait également faire l'objet d'une campagne de promotion auprès des travailleurs agricoles et forestiers.

3105

Enfin, la stabilisation des sites d'érosion et la restauration des rives par des méthodes naturelles telles que la revitalisation.

3110

Notre deuxième préoccupation se situe au niveau des pesticides. Comme ailleurs en province, l'agriculture a toujours joué un rôle prépondérant dans l'économie locale de notre région. Il y a une culture, cependant, qui est spécifique à la région du Haut-Saint-François, c'est celle des sapins de Noël. La seule région du Haut-Saint-François compte 47 producteurs d'arbres de Noël sur un total de 127 opérant en Estrie. Or, cette culture nécessite l'utilisation de plusieurs pesticides. Celle-ci se situe en fait au 10^e rang quant à la quantité totale de pesticides utilisés dans le secteur agricole. Les herbicides sont les produits les plus utilisés, notamment la simazine et l'hexazinone.

3115 Du côté des impacts, pour ce qui est des cultures de sapins de Noël, il existe peu d'information disponible à ce sujet. Le ministère de l'Environnement reconnaît, entre autres, notamment que, et là je cite:

3120 «La simazine est un herbicide rémanent et très mobile, un produit à surveiller dans cette culture particulièrement par rapport à l'eau de surface et souterraine.»

3125 À cet effet, ce même ministère a mené une étude, en 88, à Saint-Fortunat. C'est une petite municipalité où existent plusieurs cultures de sapins de Noël. Les résultats de cette étude ont signalé la présence de résidus de simazine et d'hexazinone, les deux herbicides en question que j'ai cités un petit peu plus tôt. Donc, on signale la présence de résidus de simazine, hexazinone dans les sources alimentant le réseau en eau potable. Bien que les quantités décelées étaient en-deçà des normes du Ministère, ce dernier recommandait malgré tout qu'un suivi environnemental soit effectué, c'est-à-dire que l'on vérifie l'impact de la simazine aux alentours des cultures de sapins de Noël, sur l'eau de surface et l'eau souterraine en raison des caractéristiques de ce produit.

3130 Donc, nous croyons que la possibilité de contamination de la nappe phréatique par des pesticides est d'autant plus inquiétante compte tenu de la faible fréquence d'échantillonnage imposée par Québec pour les réseaux desservant moins de 1 000 usagers. Pour ce qui est des puits privés, il n'existe aucun règlement de surveillance de la qualité des eaux. Celle-ci s'effectue donc selon la volonté des propriétaires.

3140 Voici donc quelques-unes de nos recommandations à ce chapitre. Donc, pour le secteur agricole, l'élaboration et la mise en oeuvre premièrement d'une stratégie provinciale visant la réduction de 50 % l'usage des pesticides et d'engrais chimiques d'ici 2004.

Également pour le secteur agricole, l'élaboration de la mise en oeuvre d'un programme provincial de surveillance des sources d'approvisionnement en eau potable dans les zones agricoles, ainsi que l'élaboration d'une campagne de promotion d'alternatives écologiques.

3145 Pour le grand public, l'élaboration et la diffusion d'une campagne provinciale d'éducation et d'information portant sur premièrement les risques directs et indirects de l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, tant en milieu urbain que rural, et la promotion d'alternatives écologiques; et deuxièmement, l'entretien des sources et des puits privés et les mesures d'hygiène à adopter à ce chapitre.

3150 Notre dernière préoccupation concerne les installations septiques résidentielles. Dans le Haut-Saint-François, on estime à plus de la moitié des résidences permanentes et saisonnières ayant leur propre système d'évacuation et de traitement des eaux usées. Selon un sondage effectué, il y a un an, par la MRC du Haut-Saint-François, 41 % de ces installations ne correspondraient pas aux standards de conformité. Non seulement certaines installations ne sont-elles pas conformes, mais le règlement Q-2,r.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement

prévoit qu'une fosse septique utilisée douze mois par année doit être vidangée une fois tous les deux ans; tandis qu'utilisée d'une façon saisonnière, une fois tous les quatre ans. Or, il serait faux de prétendre que tous les propriétaires se plient à cette pratique.

3160

À notre avis, les puits d'eau potable, de même que tout plan d'eau, peuvent être sujets à une contamination bactériologique lorsque se présentent des cas de négligence ou de non-conformité tels que: l'absence d'éléments épurateurs, une fosse fissurée, un puisard avec un trop-plein, une installation située à proximité d'un puits ou de trop faible capacité, ou encore ne répondant pas aux exigences physiques du terrain. On a d'ailleurs déjà enregistré des cas d'hépatite et de gastro-entérite, il y a quelques années, à l'île d'Orléans, dus à des champs d'épuration construits trop près du roc.

3165

Enfin, le Comité environnement du Haut-Saint-François recommande donc ce qui suit: l'obligation pour toutes les municipalités à adopter et à appliquer une réglementation de façon à rendre toutes les installations septiques résidentielles conformes aux nouvelles exigences environnementales.

3170

Adopter et appliquer une réglementation en matière de fréquence de vidange des fosses septiques résidentielles, selon ce qui est prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement.

3175

L'élaboration et la diffusion de campagne de sensibilisation et d'éducation en milieu rural concernant le bon entretien des installations septiques; et enfin, la diffusion plus large des nouvelles technologies de traitement des eaux usées domestiques et agricoles, ainsi que de l'entretien que ces systèmes nécessitent.

3180

En guise de conclusion, j'aimerais vous rappeler ce qui suit. Comme tout le monde le sait, l'eau, c'est une richesse collective. Sa protection relève avant tout du citoyen. Cependant, il appartient à nos dirigeants gouvernementaux de proposer une structure de gestion, laquelle veillera à protéger cette ressource et, par le fait même, l'environnement. Une fois la future politique québécoise de l'eau définit, la concertation entre les citoyens et les groupes écologiques, les associations de riverains, les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et le gouvernement sera indispensable à l'application de cette politique.

3185

Cependant, le succès de cette dernière repose avant tout sur l'engagement du gouvernement à respecter à faire face à ses obligations. Nous espérons que son engagement sera ferme. Madame, messieurs, merci.

3190

LE PRÉSIDENT :

3195

Merci beaucoup. Sur le dernier point, en ce qui concerne le Q-2,r.8, vous savez qu'il est actuellement en révision et que le texte du nouveau projet de règlement est paru dans la Gazette Officielle. Il est donc indispensable pour vous de faire les revendications parce qu'il y a un processus spécifique de consultation sur ce règlement-là, et d'intervenir. Il y a des points que vous voulez faire avancer, je pense qu'ils sont importants. C'est le bon lieu. On va faire des

3200

commentaires dessus, mais le temps que nous autres, on réagisse, il peut être adopté d'ici ce temps-là. Ne tardez pas si vous voulez faire valoir des arguments là-dessus.

3205 Dans une de vos recommandations, en page 11 sur le texte intégral, à propos des activités agricoles, vous recommandez le maintien permanent d'une bande végétale à l'état naturel d'au moins 2 mètres à partir de la ligne des hautes eaux pour les cours d'eau et de 1 mètre pour les fossés. Est-ce que vous pensez que 1 mètre, c'est suffisant?

3210 Vous rejoignez la position de l'UPA. Et hier, ça a brassé, parce qu'il y a du monde qui n'étaient pas d'accord là-dessus. Pourquoi 1 mètre? Est-ce que ça vous semble suffisant par rapport aux objectifs de protection que vous avez, qui semblent assez sévères en général?

M. NORMAND POTVIN :

3215 On a eu beaucoup de discussions concernant cette distance. Nous avons noté une distance beaucoup plus grande, la première fois que nous avons composé le mémoire, il y avait des politiciens autour de la table au Comité environnement et il y en a qui s'occupent du secteur agricole, puis on n'a pas descendu plus bas que 1 mètre.

3220 Maintenant, ça reste à voir. Il faudrait continuer la discussion dans ce sens-là, parce qu'il y en a qui ne sont vraiment pas d'accord avec ça, de toute façon, y compris chez nous.

LE PRÉSIDENT :

3225 Donc, c'est un compromis à l'intérieur de votre comité.

M. NORMAND POTVIN :

3230 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Madame Gallichan.

3235 **Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3240 Pour rester juste dans ce secteur-là, lorsque vous parlez de cette norme à diminuer de 50 % pour les pesticides d'ici l'an 2004, également ce que vous exprimez au niveau des épandages, une meilleure réglementation, comment voyez-vous ça face à toute l'argumentation et, je dirais, j'ajouterais ensuite la force de pression de l'UPA, qui dit que d'autre part ils doivent faire face à des demandes d'augmentation des exportations? Comment vous composez avec ça?

3245 **M. NORMAND POTVIN :**

Ce n'est pas une réponse facile à donner, excepté qu'il y a des façons qui pourraient faire en sorte qu'on pourrait protéger nos cours d'eau par rapport aux pesticides qui peuvent être employés.

3250 Le problème qu'on a dans le Haut-Saint-François, puis c'est général au Québec, c'est tout le système de drainage qu'on a développé des terres agricoles et forestières. Je prends une terre agricole qui fait un bon drainage. Un bon drainage, c'est pour enlever l'eau qui s'en va dans un ruisseau, dans la rivière et ça suit son cours. S'il y a beaucoup de pesticides, ça suit exactement le même cours d'eau.

3255 Je donne comme exemple, parce que j'arrive de Cap-Tourmente, puis il y a un ruisseau avec des aménagements pour Canards Illimités et ils se sont aperçu, quand ils ont fait les aménagements, l'eau rentrait directement dans tous ces aménagements-là. Mais une année après, c'était rempli de boue qui descendait de la montagne. Ce qu'ils ont fait, ils ont fait un bassin de sédimentation.

3260 Pour nos terres agricoles, on pourrait faire la même chose. On pourrait créer comme un genre de bassin de sédimentation. Il pourrait y avoir du drainage, l'eau s'en irait là et les pesticides aussi, puis on pourrait peut-être récupérer. C'est sûr qu'on ne pourra pas empêcher la production. Puis souvent, il y a une certaine production démesurée, qui fait que par les pesticides, on peut produire de plus en plus. Ça va être difficile d'empêcher ça, mais on pourrait peut-être trouver des moyens pour diminuer ce genre de pollution-là qui s'en va dans nos cours d'eau.

3270 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous avez documenté assez bien, je pense, les inquiétudes concernant la culture des arbres de Noël et les pesticides qui sont utilisés. Dans votre mémoire d'ailleurs que vous n'avez pas lu, vous avez bien donné les exemples de ce qui peut se passer, les maladies possibles ou des impacts possibles.

Vous proposez une réduction des pesticides de 50 % pour 2004, alors que la stratégie phytosanitaire a le même objectif pour 2008, ce qui m'apparaît un peu timide comme proposition. Et par ailleurs, vous n'avez pas dans vos recommandations quelque chose qui aurait pour objet d'augmenter les connaissances ou de faire de la recherche sur l'impact des produits utilisés dans la culture des arbres de Noël, alors que vous mentionnez qu'on a peu de connaissances sur le sujet.

3285 **M. NORMAND POTVIN :**

Il y a une chose qui est certaine, c'est qu'il s'emploie tellement de pesticides au niveau des arbres de Noël, que ça dépasse l'entendement. Je vous donne comme exemple, je demeure de l'autre côté de Cookshire et j'emprunte la route entre Cookshire et Lennoxville pour aller travailler au Cégep. Lorsqu'ils font l'épandage de pesticides, je dois emprunter cette route-là où j'ai des arbres de Noël à toutes sortes d'endroits le long de cette route entre Cookshire et Lennoxville. Et quand j'arrive à Lennoxville, il a été une fois, entre autres, c'était tellement difficile de respirer, que j'ai été obligé de sortir de mon auto pour aller boire de l'eau. Et tous ceux qui passent par là quand... puis je n'en veux pas à cette industrie-là.

3295 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

De l'eau puisée dans la nappe phréatique de l'endroit?

3300 **M. NORMAND POTVIN :**

Non, j'ai été me chercher une bouteille d'eau, probablement de l'eau qui avait été prélevée dans le puits artésien. C'est une autre histoire aussi, d'après les mémoires qui ont été présentés.

3305 Imaginez tous ces pesticides qui s'en vont dans nos cours d'eau, qui s'en vont dans la rivière Saint-François, entre autres, à cause du drainage agricole forestier.

On ne savait pas, on a donné cette date-là, mais ce qu'on sait, il y a une chose qui est certaine, c'est qu'il faut absolument diminuer l'arrosage par ces pesticides-là rapidement parce qu'on va s'en ressentir du point de vue santé. On a de la difficulté à respirer. Et les gens font ça quand c'est pour être humide, ils font ça quand la brunante arrive comme à peu près à cette heure-ci où il passe un peu moins de trafic.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que vous savez si les producteurs eux-mêmes sont sensibilisés? Parce qu'ils sont plus exposés encore que la population en général?

Mme DANIELLE BERGERON :

J'ignore s'ils sont sensibilisés à ce fait-là, mais justement je voulais ajouter quelque chose par rapport à nos recommandations. Si vous avez remarqué, peu importe, on aborde trois grands volets, à chaque fois, on parle d'une campagne d'information, d'éducation, de sensibilisation. Je pense qu'à force de le dire, d'informer les gens sur les effets que ces produits-là peuvent avoir sur la santé et l'environnement, il faut développer une conscience environnementale avant de... oui, on parle de réduction de pesticides, mais on va peut-être y arriver si tout ça c'est combiné à une campagne d'information et d'éducation. Autrement, je pense que nos vœux là --

M. NORMAND POTVIN :

Il y a sûrement des alternatives à trouver. Puis là, il va falloir se creuser un peu les méninges. Avant de planter les arbres de Noël, ils sèment du trèfle, entre autres, pour faire une bonne matière organique au sol. Une fois que l'arbre de Noël est planté, bien, ils arrosent pour tuer ce qu'ils ont planté avant de planter l'arbre de Noël, pour pas qu'il y ait de mauvaises herbes. Mais à ce moment-là, ils tuent toutes sortes de végétaux qu'ils ont déjà même semés.

À un moment donné, je comprends, et là il va falloir intelligemment s'interroger, essayer de trouver des solutions pour que, au niveau de la santé, on n'ait pas de problèmes dans le futur. Parce que dans le Haut-Saint-François, il y en a de la plantation d'arbres de Noël.

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Potvin, madame Bergeron, merci beaucoup de votre contribution.

Merci à tous les intervenants, intervenantes de cet après-midi. On se retrouve à 19 h 30 pour sept autres mémoires. Merci.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé:

3360

LISE MAISONNEUVE, s.o.